LE DRAPEAU QUÉBÉCOIS

RECEIVED

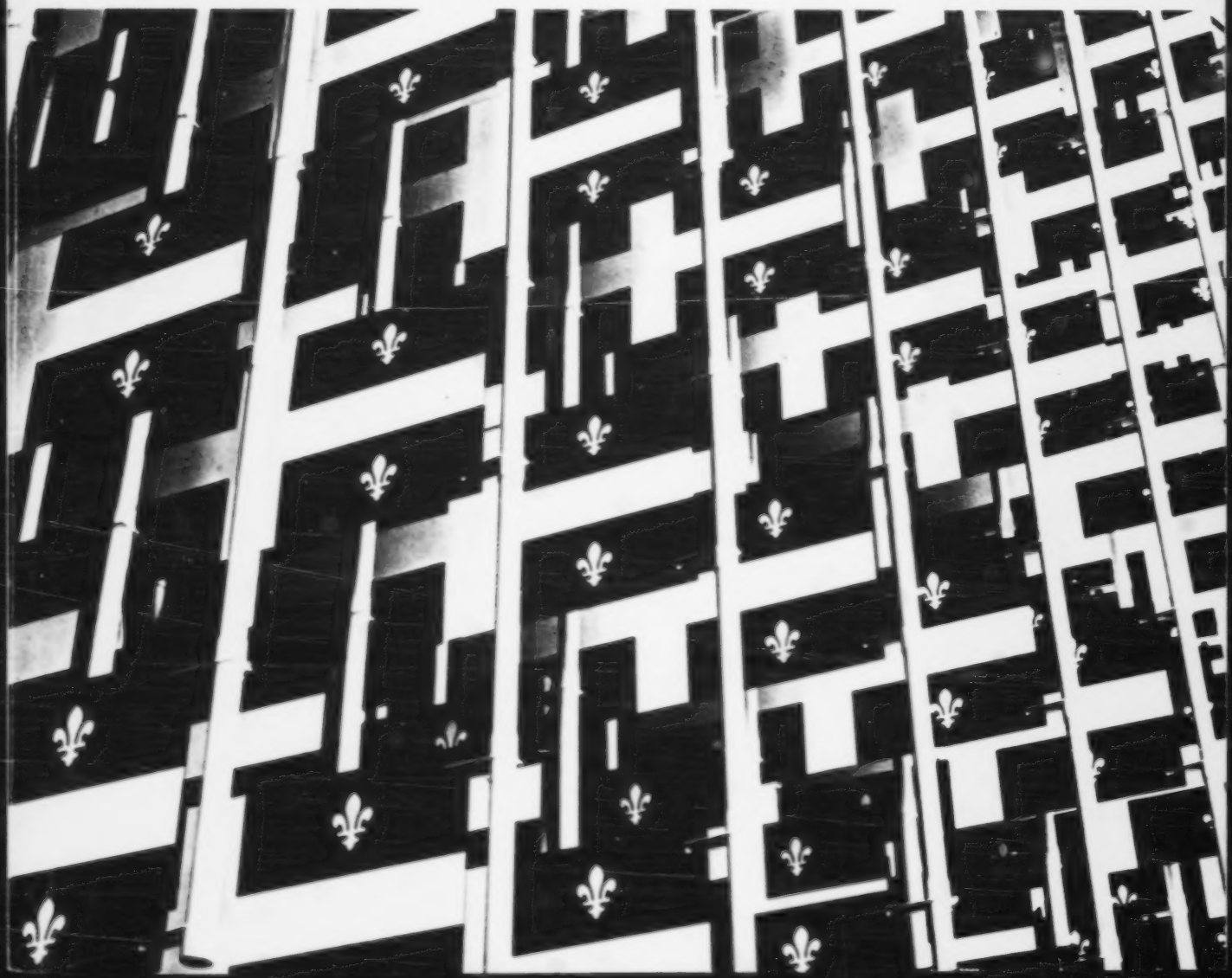

104-04665/

LE DRAPEAU QUÉBÉCOIS

Les organismes suivants ont été consultés et ont collaboré à la préparation de cet ouvrage :

Archives nationales du Québec

Archives publiques du Canada

Armée canadienne

Bibliothèque nationale du Québec

Institut de marine du CEGEP Garneau, Québec

Musée de la guerre du Canada

Service du protocole du gouvernement du Québec

Service des lieux historiques, ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord

Société d'archéologie et de numismatique de Montréal

LE DRAPEAU QUÉBÉCOIS

Jacques Archambault
Eugénie Lévesque

Éditeur officiel du Québec

Edité sous la direction de Claude Paulette

Coordination graphique : Michel Tremblay
Division du graphisme
Direction générale de l'édition
Ministère des Communications

© 1974 Éditeur officiel du Québec
Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays. Toute reproduction pour fins commerciales, par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction, est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.
Dépôt légal—2e trimestre 1974
Bibliothèque nationale du Québec

AVERTISSEMENT

Au lieu de remonter le cours des siècles comme nous avons tenté de le faire, d'ailleurs bien sommairement, combien plus expéditif il eût été de ne rappeler que le passé récent et les événements immédiatement associés à l'adoption du fleurdelisé par l'Assemblée législative du Québec, le 21 janvier 1948. Les documents officiels sont là, bien consignés, bien rangés, facilitant la consultation, et le présent ouvrage eût pu paraître dans des délais relativement courts.

Pourquoi, en effet, aller si loin pour parler du fleurdelisé? C'est que le drapeau québécois tire ses origines lointaines des bannières et enseignes, couleurs régimentaires et pavillons maritimes de la France monarchique, déployés pendant un millénaire sous des formes d'une diversité déconcertante : cent soixante-huit types différents à une certaine époque, selon un auteur (8, p. II).

Pourtant, il ne nous a pas semblé dépourvu d'intérêt de rechercher, pour autant qu'il fût possible, les origines et la signification à la fois de la fleur de lis héraldique et des couleurs du drapeau. L'entreprise nous a bientôt paru « la croix et la bannière », d'autant que des générations d'historiens et d'héraldistes ont consacré leur science et leur vie à tâcher d'y démêler le vrai du faux, la fantaisie de la rigueur, l'imaginaire du réel.

Certains avancent des hypothèses contestées par d'autres avec la partialité que les derniers dénoncent chez les premiers. D'autres infirment en soutenant de nouvelles thèses dont toute sentimentalité n'est pas exclue. Comment, dans ces conditions, faire la part des choses? Comment, par exemple, prendre sur nous de déterminer les origines de la fleur de lis héraldique? Comment décréter à quelle époque précise les Anglais troquèrent leur croix blanche de saint Georges contre la croix rouge des Français? Il n'est pas jusqu'à chez nous où les controverses ne se firent très vives relativement à la célèbre « bannière de Carillon ». Les uns parlent tout uniment de fumisterie, les autres n'en sont pas encore tout à fait convaincus. Loin de nous la prétention de résoudre ou de trancher autant de questions, de débats souvent acerbes dans le cadre étroit d'un ouvrage d'où tout esprit de polémique a été volontairement écarté. On reconnaîtra, cependant, qu'autant de contraintes nous obligeaient à prendre un parti, sans toutefois « prendre parti » dans une matière appartenant aux seuls spécialistes.

D'autre part, précisons que nos recherches bibliographiques ont dû se limiter à quelques ouvrages, eu égard à l'ampleur et à la complexité du sujet, à la multiplicité des avis le plus souvent contradictoires. La bibliographie touchant la fleur de lis et les couleurs françaises et québécoises étant particulièrement volumineuse, il était impossible de faire état de toutes les hypothèses sans risquer d'allonger à l'infini la table des références, les notules, les renvois. Aussi, le texte qu'on s'apprête à lire n'a-t-il d'autre but que celui de donner une idée de la filière qu'il faut remonter pour expliquer l'origine du drapeau québécois. Si l'on en retire le goût d'en apprendre davantage ou de s'enfoncer en toute connaissance de cause dans les dédales du sujet, on pourra consulter avec profit la bibliographie complète compilée par la Bibliothèque nationale du Québec et reproduite en appendice III. Quoi qu'il en soit, nous espérons que le texte fera pressentir au lecteur le long cheminement d'un peuple, le nôtre, cherchant par des couleurs, des symboles, des emblèmes, à affirmer obstinément sa personnalité nationale, différente à la fois de celles des Français et des groupes allogènes qui cohabitent avec lui en Amérique du Nord.

Les références renvoient à la bibliographie sommaire numérotée en fin de volume; les lettres renvoient aux notes en bas de page.

NOTIONS D'HÉRALDIQUE

L'héraldique est à la fois science et art. Née sur les champs de bataille du haut Moyen Âge, il semble qu'elle ait perdu sa raison d'être à notre époque de transmission rapide des messages par l'évolution du graphisme contemporain. Les grandes familles bourgeoises d'aujourd'hui ne tiennent plus comme celles d'autrefois à se découvrir de nombreux quartiers de noblesse et à blasonner dans un langage aux tournures ésotériques. Pourtant l'héraldique n'est pas morte; peut-être, tout au plus, a-t-elle cessé d'être vivante, bien qu'on ait encore, en certaines occasions, recours à ses caractéristiques et à ses vertus pour se donner un emblème distinctif.

Pour la très vaste majorité de nos contemporains, l'héraldique est difficile à saisir parce qu'elle semble obéir à des règles d'une rigueur extrême et qu'elle se drape dans des descriptions hermétiques rebutantes. Il est vrai que, science et art, elle présente certaines difficultés de compréhension pour le profane, mais elles ne sont pas insurmontables.

C'est pourquoi nous avons songé qu'il serait utile, pour l'intelligence du texte qu'on va lire, de grouper dans les deux pages suivantes un lexique illustré et un glossaire des principaux termes d'héraldique employés ici. Le lecteur pourra s'y reporter aisément dès l'instant qu'un vocable viendra gêner sa lecture.

Lexique illustré

COULEURS

Métaux

Émaux

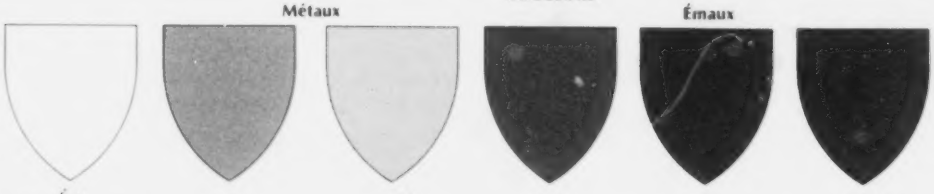

Écu
(bouclier qui sert de support à toute figuration; il présente diverses formes)

or

argent

gueules

azur

sinople

DIVISIONS

Traits horizontaux

Traits verticaux

Tiercées (divisé en 3)

chef

fasce

pointe

parti

pal

tiercé en fasce

tiercé en pal

MEUBLES

nom de tout objet figuré sur l'écu

Le léopard

C'est un lion marchant sur trois pattes, la quatrième étant dressée (on dit « passant ») et regardant de face; sa queue au lieu de retomber vers son dos se redresse à l'extérieur.

lampassé: langue d'un émail particulier

armé: griffes d'un émail particulier

ORNEMENTS EXTÉRIEURS

Timbre

(ornement qui se place sur l'écu: couronnes, bonnets, chapeaux)

Listel

(ornement qui porte la devise)

GLOSSAIRE

AMENER
se dit du drapeau qu'on abaisse, qu'on ramène vers le sol : *amener les couleurs*.
Antonyme : *envoyer*.

ARMES
emblèmes héraldiques décorant indifféremment écu, bannière, drapeau, tapisserie, vêtement, etc., sans nécessairement s'inscrire dans le cadre de l'écu.

ARMOIRIES
écu accompagné d'ornements extérieurs : timbre, support, collier, devise, etc.

ATTRIBUT
symbole, emblème distinctif qui accompagne une figure, un personnage, une chose personnifiée.
Exemple : *le sceptre et la couronne sont les attributs de la royauté*.

BANNIÈRE
étendard qui se porte aux processions et qui distingue une confrérie ou une paroisse.

BATTANT
longueur du drapeau.
Antonyme : *guindant*.

BLASONNER
décrire, expliquer les armoiries ou le drapeau selon les règles, en employant un langage conventionnel qui permet aux initiés de comprendre la description sans avoir recours au dessin.
Exemple : *d'argent, au pal d'azur*.

CABILLOT
cheville de bois attachée à la corde du drapeau et servant à fixer celui-ci à la drisse.

CANTON
blason : l'une des divisions du champ de l'écu, située dans les deux angles supérieurs; à gauche : *canton senestre*, à droite, *canton dextre*.
Synonyme : *quartier*.
drapeau : chacun des quatre carrés vides découpés par la croix qui traverse le champ de part en part.

CANTON D'HONNEUR
carré de l'angle supérieur gauche, près de la hampe.

CHAMP
fond de l'écu ou du drapeau, sur lequel se détachent les meubles héraldiques, les attributs, les emblèmes.
Exemple : *champ d'azur* : fond bleu.

DRAPEAU
autrefois, pièce de drap, vêtement; aujourd'hui, pièce d'étoffe attachée à une hampe, à un mât et portant les couleurs, les emblèmes d'une nation, d'un groupement, d'un mouvement; le drapeau sert de signe de ralliement. De l'italien *drapello*.

DRISSE
cordage glissant sur poulie et servant à hisser le drapeau à hauteur désirée le long du mât.

ÉCU
champ en forme de bouclier où sont figurées les pièces des armoiries. L'écu peut prendre des formes diverses selon les pays d'origine : France, Espagne, Italie, Suisse, Angleterre, Pologne, Europe centrale.

EMBLÈME
figure symbolique accompagnée d'une devise. Attribut, figure qui représente une autorité, un métier, un parti, une nation même.
Exemple : *la fleur de lis est l'emblème du Québec*.

ENVOYER
se dit du drapeau qu'on hisse d'un mouvement vif au haut du mât : *envoyer les couleurs*.
Antonyme : *amener*.

GUINDANT
largeur du drapeau.
Antonyme : *battant*.

HAMPE
long manche de bois auquel on fixe le drapeau.

HÉRALDIQUE
qui a rapport au blason, aux armoiries : *la science héraldique*.

MÂT
long poteau de bois ou de métal fiché dans le sol, au haut duquel on hisse le drapeau.

MOUSQUETON
crochet maintenu fermé par un ressort.

PAVILLON
drapeau arboré sur les navires pour en signaler la nationalité, l'armateur, ou pour faire des signaux. Pavillon est également employé dans le cas des drapeaux que se sont donnés des sociétés, des organismes internationaux : *pavillon des Nations-Unies, pavillon de l'Europe, pavillon des Jeux olympiques*, etc.

QUARTIER
synonyme de *canton*.

NOTE

En fait, les mots *attribut, emblème, symbole* ont des significations tellement voisines qu'elles se recoupent.

La fleur de lis

L'un des meubles héraldiques les plus connus, la fleur de lis est d'origine obscure et on ne peut plus énigmatique. Certains la croient issue de l'antiquité égyptienne (croix ansée, symbole du pouvoir souverain), d'autres, d'un fleuron oriental à trois pétales (*nymphaea nelumbo*) (11, p. 212). D'autres encore y ont vu le dessin d'une abeille, de la fleur en bouton du giroflier, de la patte de gallus imprimée sur le sol, du crapaud des anciennes armes des rois francs (16, p. 10). On a même prétendu que la fleur de lis héraldique est directement inspirée de l'iris, fleur jaune qui, à l'époque des Francs, croissait en abondance sur les bords de la Lys, rivière de Belgique qui se jette dans l'Escaut à Gand. C'est pourquoi la fleur de lis des armes de France était d'or; c'est pourquoi également on devrait orthographier *lys* avec un « y » (20, p. 560). On soutient par ailleurs que, symbole de la fécondité des mythologies antiques, elle serait la représentation stylisée des organes génitaux de l'espèce humaine, mâle et femelle (25, pp. 146-147). En tous cas fort ancienne, elle a traversé les siècles en subissant jusqu'à nos jours de nombreuses modifications de forme et de proportions. Ainsi, grêle et pointue au Moyen Âge, elle s'élargit et s'alourdit à partir du XVIIe siècle (11, p. 212). A la Révolution, écartée des symboles nationaux de la France en raison même de son caractère d'emblème royal, elle rentre en grâce en 1815 pour disparaître définitivement des armes de France en 1830 (16, p. 23). Elle n'en est pas moins reparue avec une particulière constance dans les arts populaires jusqu'à figurer aujourd'hui parmi les motifs décoratifs les plus répandus. Quoi qu'il en soit, on peut presque affirmer que dans l'esprit de l'étranger, elle est liée au monde francophone en général (15, p. 38).

En France, c'est, dit-on, sur un sceptre royal qu'elle paraît pour la première fois sous Charles le Chauve, vers l'an 840 (16, p. 23). Comme emblème de la monarchie capétienne, on la trouve sur le sceptre et la couronne de Philippe 1er, dans un sceau de 1082, conservé aux Archives nationales de France (8, p. 130); dans un semis d'or sur la bannière bleue de France, adoptée par Louis VII, roi de 1137 à 1180. Cette bannière marchera aux champs de bataille jusque sous Henri IV (10, p. 802), régnant quand Champlain fonde Québec en 1608; elle ne disparaîtra qu'après Louis XIV (Loc. cit.).

En 1180 la fleur de lis figure sur un contre-sceau de Phillippe - Auguste. Son fils, Louis VIII, roi de 1223 à 1226, possède un sceau portant écu en forme de cœur au semis de fleurs de lis (11, p. 212).

Au XVe siècle, Charles VII, roi de 1422 à 1461, charge d'une croix blanche la bannière de France, d'azur aux fleurs de lis d'or, dont il ramène le nombre à trois dans chacun des quatre quartiers. Cependant, après comme avant ce prince, le nombre en a varié (Loc. cit.).

Elle fait son apparition en Nouvelle-France au XVIe siècle lorsque Cartier, abordant à Gaspé, fiche en terre une croix portant l'écu de France d'azur aux trois fleurs de lis d'or. Depuis ce temps, exception faite d'un hiatus relativement bref (1759 à 1850 env.) (15, p. 44), la fleur de lis n'a cessé de symboliser la présence en Amérique d'un peuple d'origine, de langue et de culture françaises. C'est pourquoi sa signification québécoise ne peut s'assimiler à celle que peuvent y voir les autres francophones du monde.

Voyage de Jacques Cartier en Canada, 3 juillet 1534.
Gudin–Et. David, fin XIXe siècle.
(Archives nationales du Québec)

Les couleurs de France

Il n'y avait rien de tel qu'un drapeau national dans la France de l'Ancien Régime. Le souverain déployait des étendards hérités de ses prédécesseurs et ses successeurs, à leur tour, en arboraient d'autres à leurs propres couleurs. Toutefois, on remarque tout au long des siècles de la monarchie, que les couleurs dominantes flottant aux armées furent toujours le bleu, le blanc et le rouge, depuis la célèbre chape bleue de saint Martin de Tours (v. 316-317), en passant par la bannière de Charlemagne et par l'oriflamme de Saint-Denis, toutes deux rouges (10, p. 802).

Au XVe siècle se détache une autre enseigne rouge traversée d'une croix blanche, adoptée par Charles VI au cours de la guerre de Cent ans (1337-1453). Les Anglais auraient en effet abandonné le blanc, qui leur était traditionnel, et choisi le rouge dans une volonté de marquer leur souveraineté sur la France (3, p. 139). Ce que voyant, les Français mirent la croix blanche sur leurs vêtements. C'est ainsi que le blanc devint couleur nationale : l'étendard de Jeanne d'Arc était blanc (10, p. 802).

L'enseigne rouge à croix blanche tomba en désuétude dès le XVIe siècle, mais elle devint, en fait, le drapeau du régiment de Picardie, le premier créé en 1563 (8, pl. XVII), (a).

La croix blanche, quant à elle, fut attribuée aux drapeaux de tous les régiments de l'infanterie qui la gardèrent jusqu'en 1792. Ceux-ci avaient chacun deux drapeaux (1643). La première compagnie

a) Le Grand Larousse encyclopédique donne 1557 comme année de création du régiment de Picardie, p. 223, 1968.

(compagnie colonelle) portait drapeau blanc, symbole de l'autorité du colonel général; les autres compagnies avaient les couleurs particulières du régiment. Or, Louis XIV étant resté seul chef de l'infanterie après avoir supprimé la charge de colonel général, le drapeau blanc devint l'apanage du roi (10, p. 802).

Avec la suppression de la personne du roi (1793), la Convention créa le premier drapeau national, symbole de la Patrie, sous forme d'une enseigne tricolore et uniforme, mais non identique au drapeau militaire. Après plusieurs modifications, retours en arrière, bouleversements politiques (Restauration, révolution de 1848), le tricolore revint définitivement grâce à l'intervention de Lamartine qui s'opposa à l'adoption du drapeau rouge. Pendant le XIXe siècle, les formes des drapeaux militaire et national tendirent à s'identifier, identification qui sera enfin réalisée sous le second Empire (13, p. 224).

Il va sans dire que toute l'évolution postérieure à la Révolution n'aura pas d'écho immédiat, du moins sur les drapeaux, dans la colonie française d'Amérique, celle-ci ayant été cédée à la Grande-Bretagne quelque trente ans plus tôt, à l'issue de la guerre de Sept ans (1756-1763). Preuve supplémentaire, s'il en était besoin, que l'adoption des emblèmes et drapeaux est directement tributaire des mutations du peuple et des événements de l'histoire. On peut même affirmer que le changement d'allégeance consommée par le traité de Paris déterminera chez les générations ultérieures de « Canadiens » devenus sujets britanniques le désir souvent exprimé et finalement exaucé de garder sur le drapeau la fleur de lis et la croix blanche sur champ d'azur. A l'appui de cette volonté, on a répété à l'envi que les francophones d Canada, étrangers aux idées et à l'orientation de l France républicaine, ne pouvaient adopter d'autr emblème que celui du Royaume des lis dont sont issus. On verra plus loin qu'à défaut d'un dra peau qui fût plus conforme à leur personnalit nationale, ils n'en ont pas moins adopté très spon tanément le tricolore de France, du milieu du XIX jusque fort avant dans le XXe siècle.

Les étendards arborés en Nouvelle-France

Sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV particu lièrement, dans toutes les colonies de l'Amériqu française, le drapeau blanc et l'écu d'azur à troi fleurs de lis d'or sont les principaux emblèmes d la présence et de l'action du Royaume. De l'Aca die à la baie d'Hudson, de la vallée du Saint-Lau rent et des Grands Lacs à la Louisiane, on les vo soit séparément, soit ensemble, l'écu figurant a centre du pavillon. Des centaines de document l'attestent, depuis Verrazano et Cartier jusqu'à l Conquête en 1760 (6, pp. 149 à 154).

Le pavillon blanc figure en effet sur les cartes d Jérôme Verrazano (1529); il flotte en certaine occasions sur les forts et même au centre de bourgades indiennes, auxquelles les explorateur dont La Vérendrye, l'offrent en présent. (Loc. cit.).

Il est certes très significatif. Le chevalier d Beauchêne, capitaine de flibustiers né à Montréa en 1686, raconte que mis aux fers avec so équipage en Jamaïque, le gouverneur, pourtan français, de l'île anglaise, lui offre de change d'allégeance : « Nous lui répondîmes tous qu nous étions nés sous le pavillon blanc et que nou voulions y mourir » (1, pp. 131-132).

Quant à l'écu de France, « on le fixait à un arbre, à un poteau, à une croix pour les prises de possession ou dans d'autres moments solennels, on le gravait sur des plaques de plomb ou de cuivre, etc. ». C'est ce que fit Cartier à Gaspé (1534); le sieur de Saint-Lusson à Sault-Sainte-Marie (1671); le père Albanel à la baie James (1672); Dulhut, dans des territoires indiens à l'ouest du lac Supérieur (1679); Cavelier de la Salle sur le Mississipi (1682); La Vérendrye chez les Gens de la Petite Cerise-Dakota-Sud (1743).

Le double symbole—l'écu au centre du pavillon—était déployé dans les grandes occasions. Il figure sur une carte de Vincent Maiollo ou Maggiolo (1527). En octobre 1661, une ordonnance de Louis XIV prescrit le déploiment du pavillon blanc sur les vaisseaux de la marine royale. En 1737, parmi les articles destinés aux postes éloignés, un rapport du magasin du roi à Montréal signale « deux grands pavillons peints aux armes de France ». Dans son *Journal*, en date du 3 décembre 1738, La Vérendrye relate qu'il entre solennellement au premier fort mandane, sur le Missouri, précédé du « pavillon peint aux armes de France » (6, pp. 149 à 154).

Tout en en laissant la paternité à M. Champagne, qu'il nous soit permis d'émettre l'avis que cette enseigne semble, dans son exécution, assez loin de l'esprit du XVIIIe siècle. La forme de l'écu et le dessin des fleurs de lis sont très modernes. De plus, aux XVIIe et XVIIIe siècles, on ne garnissait de frange ni les pavillons maritimes, ni les drapeaux d'infanterie, (a).

(Illustration empruntée à Antoine Champagne, (Loc. cit., p. 87).

a) Communication de M. René Chartrand.

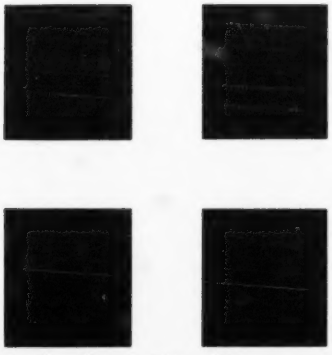

Pavillon dit « de Champlain »

Néanmoins, au début du XVIIIe siècle, les pavillons maritimes français représentaient dans leur ensemble, et sous divers agencements, le bleu, le blanc et le rouge; il y en avait même un qui réunissait les trois couleurs à la fois (8, p. 11). Fourmillement haut en couleurs d'enseignes, de flammes, d'oriflammes dans lequel les ports avaient leur pavillon marchand : Normandie, Dunkerke, Provence, Marseille, etc. De plus, chaque entrepreneur privé faisait arborer son propre pavillon sur les bâtiments qu'il armait.

Or lors de la fondation du poste de Québec en juillet 1608, Champlain travaillait pour la compagnie du sieur Pierre du Gua de Monts dont on peut supposer que le pavillon flottait sur le *Don-de-Dieu*. Cependant, sans être explicite à ce sujet, le marin saintongeais fait figurer un pavillon à croix blanche sur fond sombre (la couleur manque) (3, p. 131) aux mâts de voiliers qu'il dessine (15, p. 34) sur la grande carte de la Nouvelle-France (1612), fermant le troisième tome de ses *Oeuvres*. On en a déduit que le pavillon dit « de Champlain » présentait une croix blanche sur champ d'azur, pavillon qui se rapproche assez de celui du port de Calais (8, pl. XII). Ce n'est pourtant qu'en 1643 que le père Fournier, dans son *Hydrographie*, écrit : « Les vaisseaux qui *ne sont du roi* doivent porter un pavillon bleu à la croix blanche » (6, p. 152). Du reste, en octobre 1661, une ordonnance de Louis XIV restreint à la seule marine royale l'utilisation du pavillon blanc, les navires marchands devant arborer « l'ancien pavillon de la nation française qui est de la croix blanche dans un Estandard d'Etoffe bleue avec l'Escu des armes de sa Ma^té^ sur le tout . . . » (a).

a) Archives de la Marine, Série AI, liasse VI, folio 72

Outre les pavillons des marines marchande et de guerre, ce sont les enseignes régimentaires que nos ancêtres virent flotter dans la colonie du Saint-Laurent (25, p. 13). Huit régiments furent ainsi représentés par un bataillon chacun, exception faite du Carignan-Salières qui vint au complet. Comme au Royaume, chacun portait deux enseignes, un drapeau *colonelle* blanc, chargé d'une croix blanche tracée en blanc sur blanc par des coutures; quelquefois cette croix portait des fleurs de lis d'or (8, p. 96). Le second, drapeau d'ordonnance, était traversé d'une croix blanche quelquefois aussi chargée de fleurs de lis d'or, avec quartiers de couleurs différentes et réglementaires identifiant le régiment (1, pp. 131 à 135).

Et voici que notre sujet se complique de nouveau. Il est, en effet, extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de retrouver les couleurs véritables des anciens drapeaux français. Cependant, il existe à la bibliothèque du ministère des Armées de France trois ouvrages précieux qui peuvent servir de guide: *Collection des drapeaux de l'infanterie française*, dont on commença la compilation dans les années 1740 et qui fut tenu à jour jusqu'en 1776. Le deuxième, daté de 1757, s'intitule *Collection des uniformes des troupes du roi*, qui illustre en même temps les drapeaux et enfin, l'*État général des troupes françaises*, de 1753, dans lequel on trouve une description écrite des couleurs régimentaires.

Certains historiens, auteurs d'ouvrages spécialisés, ne tenant pas ou peu compte de l'œuvre du temps, ont reproduit les couleurs comme ils les y ont vues : des rouges virés au rose, des bleus devenus verdâtres, etc. Dans ces conditions, il sied sans doute de s'inspirer à la fois des illustrations anciennes, pour ce qui est des insignes et des attributs : fleurs de lis, couronnes, et de la description écrite, si l'on veut donner une idée des couleurs.

D'autre part, dans les drapeaux qui nous intéressent, il est question de deux couleurs particulières : l'*isabelle* et le *feuille-morte*. Leur reproduction devient presque affaire d'interprétation personnelle. On peut néanmoins s'appuyer sur les définitions qu'en donne Larousse, selon lequel l'isabelle ressemblerait à une teinte de café au lait et le feuille-morte tirerait sur le jaune-brun.

C'est donc munis de ces renseignements (a) et à partir de ces notions que nous tenterons d'illustrer notre propos.

a) Communication de M. René Chartrand.

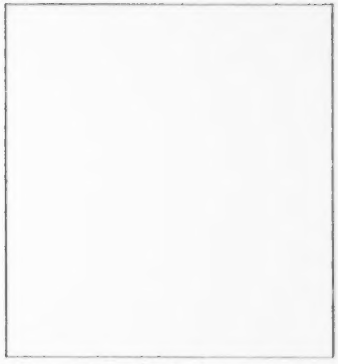

CARIGAN-SALIÈRES, créé en 1636

Les ouvrages spécialisés n'en parlent pas sous ce nom, mais plutôt sous celui du Perche. L'histoire des noms et des drapeaux de ce régiment semble particulière.

En 1656, le régiment s'appelle Baltazar, du nom de son colonel. Après la Paix des Pyrénées en 1659, il est uni au régiment de Carignan et devient ainsi Carignan-Baltazar. C'est pourquoi il porte jusqu'en 1718 deux drapeaux blancs colonels. Mort en 1665, Baltazar est aussitôt remplacé par Salières, d'où le nom de Carignan-Salières. En 1691, le régiment prend le nom de la province du Perche. Sous Louis XV, en 1744, il prend le titre de *Gardes de Lorraine*.

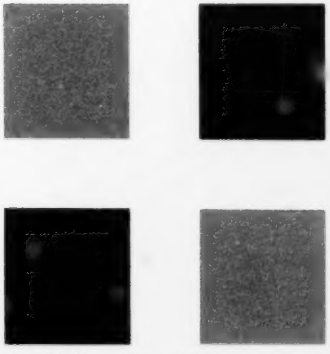

LA SARRE, créé en 1651
Quatre drapeaux :
un blanc colonel,
trois d'ordonnance

Or c'est précisément en 1665 que le Carignan-Salières passe en Nouvelle-France avec le marquis de Tracy. Il en repart en 1667-1668, exception faite de quelques officiers et soldats qui font souche et de quatre compagnies qui deviennent franches avant d'être dissoutes en 1670. M. René Chartrand, à qui nous devons ces détails, ajoute que « le drapeau d'ordonnance attribué habituellement à Carignan est celui du Perche : croix blanche, quartiers bleu et blanc ». Quand les historiens québécois Benjamin Sulte et l'abbé Laverdière disent que le Carignan-Salières n'eut pour toute enseigne en Nouvelle-France qu'un seul drapeau blanc, ils se réfèrent donc à une époque antérieure à 1718.

Les autres régiments arrivèrent entre les années 1755 et 1760; on les voit dans le feu des batailles qui ponctuèrent la fin du Régime français, telles Carillon (1758) et les plaines d'Abraham (1759).

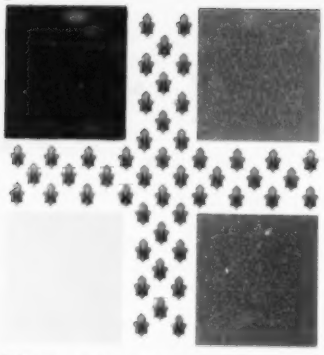

ROYAL-ROUSSILLON, créé en 1655
Quatre drapeaux :
un blanc colonel,
trois d'ordonnance

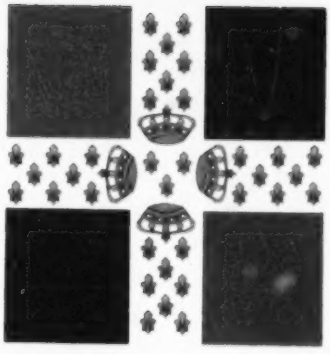

LA REINE, créé en 1661
Quatre drapeaux :
un blanc colonel,
trois d'ordonnance

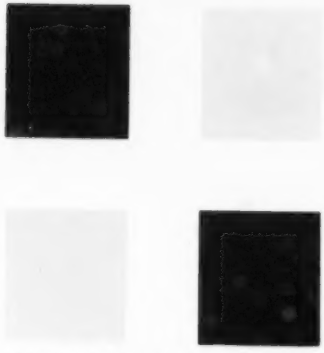

LANGUEDOC, créé en 1672
Quatre drapeaux :
un blanc colonel,
trois d'ordonnance

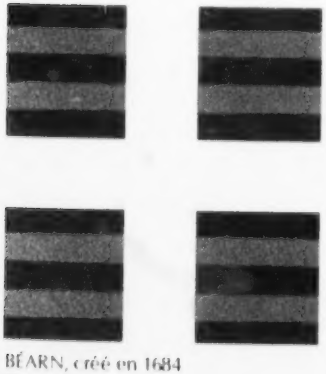

BÉARN, créé en 1684
Quatre drapeaux :
un blanc colonel,
trois d'ordonnance

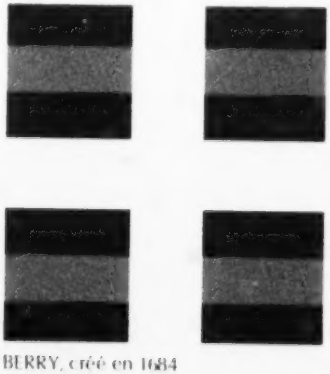

BERRY, créé en 1684
Quatre drapeaux :
un blanc colonel,
trois d'ordonnance

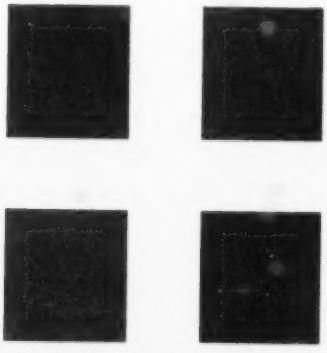

GUYENNE, créé en 1684
Quatre drapeaux :
un blanc colonel,
trois d'ordonnance

Croix blanche à quatre quartiers d'azur et à trois fleurs de lis d'or dans chacun.

Signalons aussi pour mémoire les Compagnies franches de la marine, également appelées Troupes de la Colonie. Recrutées pour le service colonial, les premières compagnies débarquèrent ici en 1683 (2, p. 36). Toutefois, on ne peut encore, dans l'état actuel de la recherche, déterminer avec précision les couleurs qu'elles arboraient aux colonies.

D'autre part, il nous a semblé intéressant de reproduire aussi, même s'il ne flotta jamais en Nouvelle-France, le drapeau d'infanterie du corps des Volontaires royaux, devenu Légion royale en 1759; on y verra un lien de parenté avec le fleurdelisé québécois (22, pp. 56 à 68).

Les étendards au Canada après 1760

La chute de Québec étant consommée, Lévis ayant ordonné qu'on brûlât les drapeaux régimentaires à Montréal où la troupe s'était repliée après Sainte-Foy, les couleurs françaises disparurent du Canada. Elles furent remplacées par celles de la Grande-Bretagne, l'Union Jack, créé par la reine Anne Stuart en 1707, lorsqu'elle réunit l'Angleterre à l'Écosse (a).

Jusqu'au début du XIXe siècle, ce drapeau se composait de deux croix : celle de saint Georges, rouge sur fond blanc (English Jack) et celle de saint André, blanche sur fond bleu (Scotch Jack). En 1801, par proclamation de George III, on incorpore la croix de saint Patrice, également rouge sur

a) Selon l'*Encyclopedia Britanica*, Vol. 20, p. 154 (1965), c'est le roi Jacques Ier d'Angleterre et d'Irlande devenu roi d'Écosse sous le nom de Jacques VI, qui aurait le premier utilisé l'Union Jack en 1607.

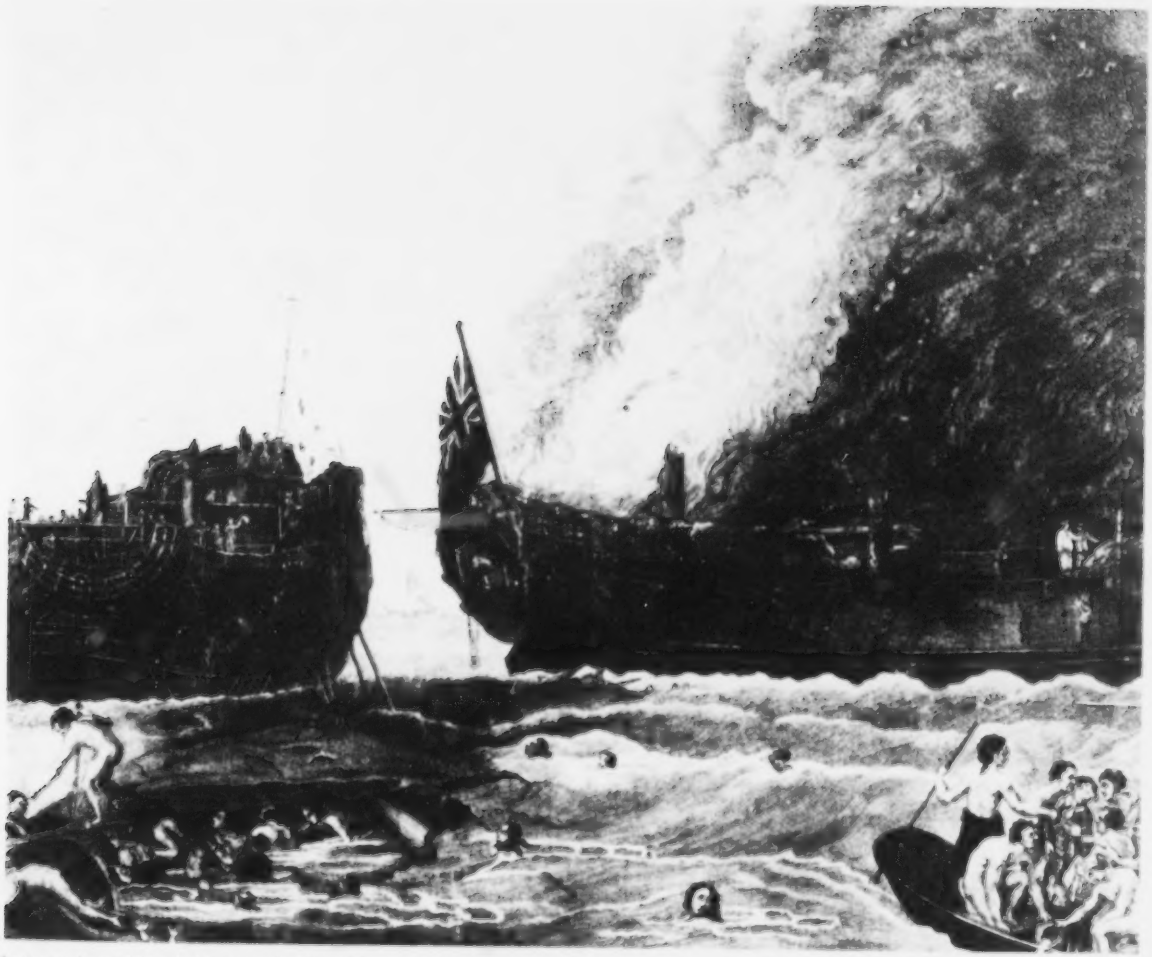

Le 6 octobre 1779, à la hauteur de l'île d'Ouessant (Bretagne), combat entre la frégate française *La Surveillante* et la frégate anglaise *Québec*
Gravure de George Carter, fin XVIII^e siècle. (Archives nationales du Québec)

fond blanc, dite aussi de saint André (Irish Jack), formant le drapeau britannique actuel.

On eut ensuite deux pavillons portant l'Union Jack en canton d'honneur : l'enseigne rouge (Red Ensign), attribuée à la marine marchande et l'enseigne bleue, réservée à la marine royale. Or en 1865, les navires canadiens reçurent privilège de naviguer sous l'enseigne bleue sur laquelle on dut ajouter les armoiries du Dominion. En 1892, toutefois, l'Amirauté voulant distinguer les vaisseaux britanniques des canadiens, attribua à ceux-ci le Red Ensign, qu'on dut également charger des armoiries du Dominion (3, pp. 143-144). C'est ce dernier qui, après avoir subi quelques modifications (15, p. 51), est devenu en 1946 drapeau officiel du Canada jusqu'à l'adoption de l'unifolié par les Communes d'Ottawa, en 1965.

Revenant au début du XIXe siècle, force nous est de nous en tenir aux grandes lignes pour ce qui est des drapeaux régimentaires britanniques. Car en effet, dans le déferlement des troupes après la Conquête, des dizaines et des dizaines de régiments ayant eu au moins chacun deux drapeaux : les couleurs régimentaires et le drapeau du roi, nous nous trouverions en présence de centaines d'enseignes.

Il y eut, notamment, de 1776 à 1783, plusieurs régiments de soldats allemands à la solde de la Grande-Bretagne, tels ceux des principautés de Hesse-Kassel, du Hesse-Hanau, du Braunschweig (Brunswick), du Anspach-Bayreuth, du Anhalt-Zerkst, chacun ayant leurs couleurs respectives.

Ici se situe un épisode intéressant, encore que peu étudié, de l'histoire des drapeaux au Québec.

Par l'Acte de Québec, George III avait accordé en juin 1774 la presque totalité des requêtes que lui avaient formulées les « Canadiens » depuis un certain nombre d'années. Cependant les dispositions conciliantes du document avaient profondément choqué les Américains des Treize Colonies du Sud où l'agitation allait croissant depuis une décennie. Il leur semblait que l'Acte de Québec restaurait, à toutes fins utiles, le territoire et les droits de ces Français papistes du Nord qui les avaient si fort inquiétés jusqu'à la Conquête de 1759.

Or en octobre 1774, le Congrès continental lance aux habitants de la vallée du Saint-Laurent un appel les invitant à épouser leur cause, à s'allier à eux pour secouer le joug du gouvernement impérial de Sa Majesté britannique. Ayant toujours vécu en régime absoluliste et au surplus, très satisfaits des termes du récent Acte de Québec, les « Canadiens » virent d'un œil dubitatif les vertus d'un gouvernement démocratique et républicain, prônées par les « Bastonnais » (27, pp. 116 à 120). Pour fraîchement accueilli qu'il fût par la majorité, cet appel n'en éveilla pas moins un écho auprès d'un certain nombre de sympathisants qui prirent effectivement fait et cause pour les rebelles américains.

Dans ce grand dessein d'union des colonies britanniques du Canada avec celles du Sud, dont Benjamin Franklin fut l'un des plus ardents défenseurs (31, pp. 28-29), les rebelles américains mirent au point la stratégie d'invasion de la vallée du Saint-Laurent, au printemps de 1775. Sous les commandements d'Allen, d'Arnold et de Montgomery, notamment, les détachements américains commencent à occuper plusieurs places fortes à partir

du mois de mai. Ils prennent Montréal le 11 novembre (28, pp. 30-31), établissant leur quartier général au château de Ramezay (30, p. 28). Pendant ce temps, replié sur Québec, le gouverneur général du Canada, Sir Guy Carleton, organise la défense de la capitale. Le pays se trouve donc sous l'occupation américaine, sauf une parcelle de territoire de quelque 1,6 km² (1 mi²) que constituait à l'époque la ville intra-muros. Bloquée depuis le 8 décembre, Québec repousse l'attaque ultime dans la nuit du 31 décembre 1775, engagement au cours duquel le général Montgomery perd la vie. Le siège se poursuit néanmoins jusqu'au 9 mai 1776. Le 17 mai l'ordre est donné aux occupants de rentrer dans leurs foyers (30, p. 29). Ainsi, pendant sept mois et sept jours, du 11 novembre 1775, date à laquelle Carleton avait quitté Montréal, jusqu'au 20 juin 1776, date de son retour, le Grand Union Flag des Américains avait officiellement flotté sur la ville (28, p. 31).

Pour ce qui est de la milice canadienne de cette époque, aucun document ne révèle la présence de drapeaux régimentaires avant l'année 1805, encore que les garnisons de Montréal et de Québec comptassent des bataillons permanents. Or il semble bien que ce soit au 3e bataillon de la milice de Québec, la British Militia, que revient la distinction d'avoir reçu les premières couleurs régimentaires depuis la Conquête. La cérémonie de la remise des couleurs, relatée dans un article de la *Québec Gazette* du 6 juin 1805, avait pour but de reconnaître officiellement le rôle de premier plan qu'avait joué cette milice au cours du siège de Québec par les Américains, en décembre 1775. L'étendard est conservé au Musée de la guerre, à Ottawa.

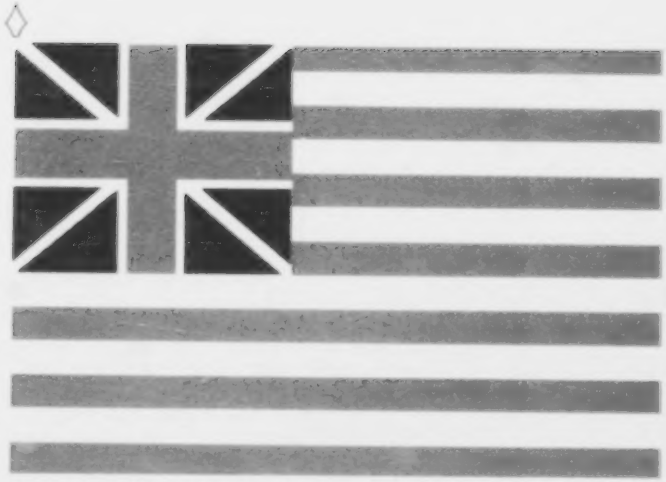

Grand Union Flag, 1776 *(29, p. 511)*

British Militia

Canadian Militia

Néanmoins, nous nous devons de nous pencher quelque peu sur la question des drapeaux de Châteauguay. Ici encore, gardons-nous bien de nous croire en terrain sûr. Car d'après une communication de M. René Chartrand, rien ne prouve en effet qu'il y ait eu des drapeaux du côté canadien, dans le feu de la bataille du 26 octobre 1813.

Dès juin 1812, on avait mis sur pied cinq bataillons de milice d'élite, composés de soldats spécialement recrutés pour faire du service régulier; un cinquième était levé en septembre et un sixième en février 1813. Aucune preuve n'existe qu'on leur ait jamais attribué de couleurs régimentaires, si bien que le jour de la bataille on ne peut affirmer qu'ils aient pu en arborer. C'est pourquoi, dans une lettre datée du 30 octobre 1813 et adressée à Lord Bathurst, secrétaire d'État à la guerre et aux colonies de Grande-Bretagne, le gouverneur général du Canada, Sir George Prévost, demande qu'on envoie des drapeaux en marque de reconnaissance des services rendus par la milice à Châteauguay. Or le régiment des *Voltigeurs canadiens* du colonel Charles-Michel de Salaberry, composé de volontaires et levé par la Province du Bas-Canada, entrait dans la catégorie de l'infanterie légère et comme tel, selon les règlements de l'époque, n'avait pas droit aux couleurs régimentaires. Au reste, dans une lettre à son frère, Salaberry ne cache pas sa déception qu'aucune distinction militaire n'ait été accordée à ses soldats après Châteauguay.

La requête de Sir George Prévost fut agréée, mais les drapeaux réclamés en 1813 parvinrent à Québec en octobre 1818, trois ans après la dissolution des bataillons. Ils furent confiés aux anciens commandants, avant d'aller enrichir les collections des musées.

Selon un document des Archives publiques du Canada (RG8, C-1221, p. 71), on avait tout d'abord donné l'enseigne à champ d'azur au 1er bataillon et le drapeau chamois clair au 2e. Une erreur a provoqué l'inversion des couleurs, de sorte que l'un des deux drapeaux dits « de Châteauguay », que possède la bibliothèque des Archives nationales du Québec, dans la capitale, présente un fond bleu avec l'inscription « IIe Canadian Militia ». Le second drapeau qu'on peut voir sous verre à Québec est le drapeau du roi, qui est tout uniment le grand Union Jack portant en son centre la même inscription que l'enseigne bleue. Ce sont donc les drapeaux attribués au 2e bataillon; les autres se trouvent au Musée de la guerre, à Ottawa.

Ajoutons enfin que les drapeaux du 2e bataillon ont été offerts au peuple québécois par la famille de Pierre Boucher de la Bruère (1837-1917), président du Conseil législatif (1882-1889) et surintendant de l'Instruction publique (1895-1917).

Cependant, raconte Benjamin Sulte, dès 1807 nos pères furent préoccupés par la question d'un drapeau national.

En 1834, fondation par Ludger Duvernay de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Sans doute inspirés des principes de 1789 (25, p. 15), les membres adoptent comme drapeau officiel le tricolore à trois bandes horizontales, de haut en bas, verte, blanche et rouge. Quelque deux ans auparavant, ces couleurs avaient été choisies lors de la fondation des Comités régionaux de Patriotes. Elles eurent une faveur immédiate; on les arbora partout avec divers emblèmes: castor, feuille d'érable, maskinongé, aigles, étoiles, devises révolutionnaires.

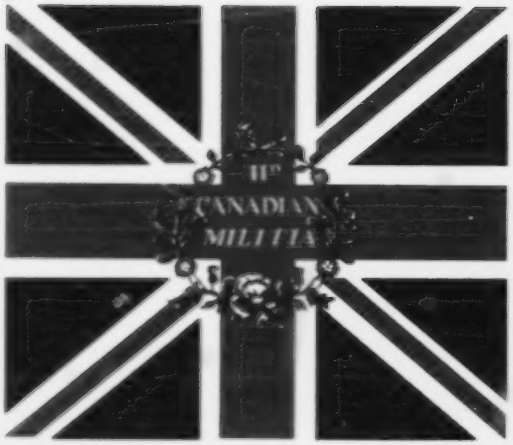

Canadian Militia

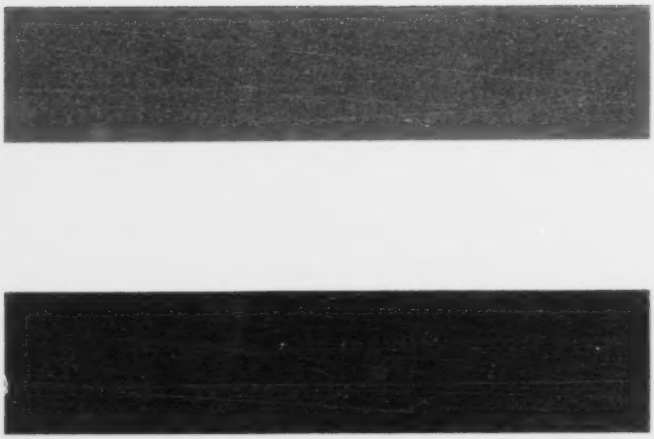

Drapeau des patriotes

Ce tricolore vert-blanc-rouge flotta sur toutes les assemblées politiques de l'époque pré-révolutionnaire (Loc. cit.). Drapeau officiel de la rébellion armée de 1837-1838, il fut déployé au cours des combats. Il fut témoin de la victoire des Patriotes à Saint-Denis, de leur défaite à Saint-Charles et à Saint-Eustache (novembre 1837), aux mains des soldats réguliers britanniques. L'année suivante, il était toujours drapeau officiel des Patriotes lors de la proclamation de la République du Bas-Canada par Robert Nelson (25, p. 16). Mais la rébellion fut définitivement matée à l'issue des batailles de Beauharnois et de Napierville (novembre 1838).

On doit préciser ici qu'à Saint-Eustache les rebelles arborèrent un étendard dont le champ était chargé de nombreux symboles. Confié à la garde de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal, « ce drapeau est en étoffe blanche, avec des motifs peints en brun, vert et bleu. Le bas comporte une branche d'arbre et des feuilles d'érable; le haut, un maskinongé, grand poisson du lac des Deux-Montagnes. Au-dessus de ce poisson on peut voir la lettre C et au-dessous, J = B^{te}, ce qui peut s'interpréter « le Canada aux Canadiens ». De nombreux trous de balles et un trou de boulet de canon attestent de l'emploi de ce drapeau au champ de bataille. » Cette description extraite du catalogue du musée de Ramezay est pourtant incomplète; elle ne parle pas de la guirlande d'aiguilles et de pommes de pin entourant le maskinongé et le monogramme.

Il s'agit d'un drapeau imaginé par la mère du Patriote Damien Masson et qu'avait peint un habitant de Saint-Benoît, un certain M. Girouard. On a avancé deux hypothèses principales sur la signification véritable du monogramme. Selon la première, il exprimerait la volonté, de la part des Patriotes du Sud, d'affirmer leurs convictions chrétiennes, le poisson étant l'emblème des fidèles de l'Eglise primitive. La seconde, émanant d'un écrivain français, voudrait que ces lettres soient des signes maçonniques et que le poisson ait figuré sur le blason d'une loge de la région du lac des Deux-Montagnes. De plus, le musée du Grand-Orient de France conserverait des preuves de l'existence de rapports qu'aurait entretenus Louis-Joseph Papineau avec les francs-maçons français. Quoi qu'il en soit, ce drapeau de Mme Masson ne fut qu'un emblème particulier aux insurgés de Saint-Eustache (25, pp. 15-16).

En 1842, Napoléon Aubin fonde la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec; on arbore spontanément le tricolore des Patriotes, chargé d'une image de saint Jean-Baptiste et d'un castor (25, p. 17).

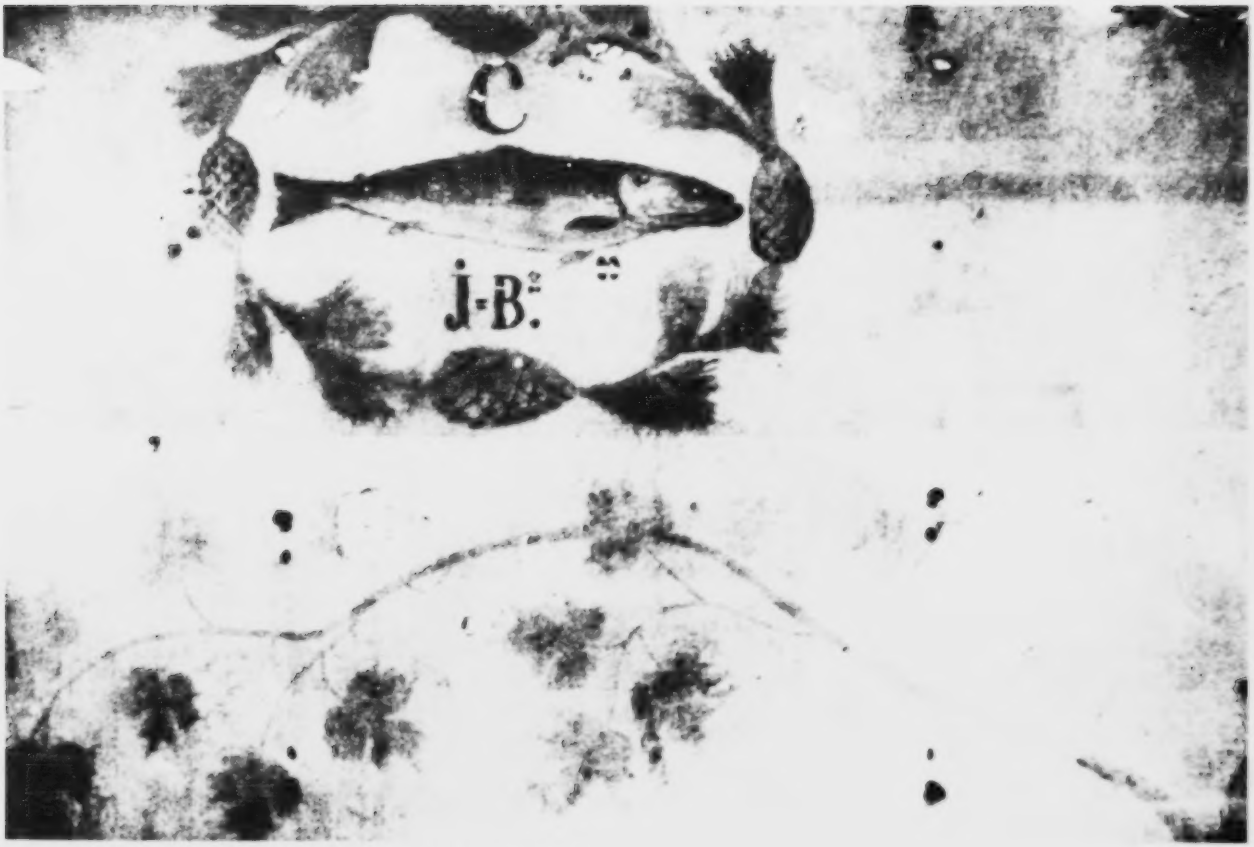

Drapeau de Mme Masson, arboré par les Patriotes à Saint-Eustache
(Documentation photographique, ministère des Communications)

Cependant, devant le défaut d'unanimité et en raison de la signification révolutionnaire des trois bandes horizontales, les adhérents optent, au cours de la même année, pour un drapeau bicolore vertical vert et blanc comme couleurs officielles. Il les conserveront jusqu'en 1888, alors qu'ils adopteront le tricolore français (25, p. 18). De son côté, dès 1844, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal avait arboré les trois couleurs françaises, suivie en cela par l'Institut canadien fondé la même année. Animés des idées républicaines de la France contemporaine, les membres les diffusèrent tant et si bien qu'en 1849 on les hissait à Montréal en chantant *La Marseillaise*.

D'une manière générale, on semble unanime pour reconnaître que de 1854-1855 jusque vers les années 1903-1904, le tricolore de France tint lieu de drapeau national des Canadiens français. Deux événements principaux contribuèrent largement à en généraliser le déploiement. En effet, en raison de l'alliance franco-britannique contre la Russie au cours de la guerre de Crimée (1854-1856), le port de Québec reçut dès 1853 des navires britanniques arborant côte à côte le tricolore et l'Union Jack. En 1855, *La Capricieuse*, premier navire français à remonter le Saint-Laurent depuis près d'un siècle, offre à la vue des Québécois une corne d'artimon à laquelle flotte le bleu-blanc-rouge. Il n'en fallait pas davantage pour réveiller de profondes résonances dans l'âme canadienne-française. Pour enthousiaste que fut cet accueil, on ne pouvait pourtant s'attendre qu'il se transformât en adhésion totale et définitive, puisque le tricolore demeurait le drapeau d'une nation devenue étrangère par les vicissitudes de l'histoire. Sa popularité ne s'en est pas moins maintenue jusque fort avant dans le XXe siècle.

Le Carillon-Sacré-Cœur

Cependant, au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, le fleurdelisé et les drapeaux d'azur à croix blanche trouvaient dans le peuple de nombreux défenseurs (15, p. 43). A ce propos, il convient de faire état de la bannière de Carillon, dont l'origine et la découverte donnèrent lieu à des controverses passionnées.

De 1847 à 1898, l'avocat Louis-de-Gonzague Baillargé, de Québec, avait réussi à dérober aux regards des chercheurs le « drapeau de Carillon », qu'il prétendait authentique. Il l'avait, disait-il, découvert grâce à une ancienne chronique et recueilli des mains du frère Louis, dernier religieux à Québec de l'ordre des Récollets, qui agonisait. Belle histoire nimbée de toutes les caractéristiques du merveilleux, du miracle, puisqu'elle mettait en cause un prétendu témoin de l'une des dernières victoires des « Canadiens » sur les Anglo-Américains sous le Régime français. Avant d'être officiellement dénoncé en 1915, ce canular d'étudiant put abuser une majorité trop disposée à y croire. Des historiens sérieux s'y laissèrent prendre un moment, tels Ernest Gagnon, dans un article publié dans la *Revue canadienne* (mars 1882). De son côté, l'abbé Casgrain, dans *Montcalm et Lévis* (1898), raconte qu'en plus des couleurs régimentaires, flottait sur les retranchements du camp de Carillon (8 juillet 1758), un drapeau « . . . fait d'une riche étoffe (qui) portait au centre, sur fond d'azur semé de lis, une image de la Sainte Vierge . . . » (5, p. 157)

Ce n'est qu'après la mort de Baillargé (1898) qu'Ernest Gagnon peut enfin examiner à loisir la vieille relique. En 1915, il en fait une description

détaillée dans une étude écrite sous le pseudonyme de Pierre Sailly, et qui s'intitule *Le prétendu drapeau de Carillon*. Il avait en effet découvert que, selon la disposition des emblèmes qu'on pouvait encore y distinguer et selon les dimensions (env. 2,7 sur 2,1 m—9 pi 4 po. sur 7), la bannière devait se suspendre verticalement, caractéristique du mode de déploiement des bannières religieuses. Sur une face, les armes royales de France; sur l'autre, une madone sur un croissant de lune et surtout, ce qui mettait enfin une date sur la fameuse bannière, les armes du marquis de Beauharnois. Gouverneur général de la Nouvelle-France de 1726 à 1747, M. de Beauharnois avait été patron de confrérie et au surplus, il avait quitté le Canada depuis plus de dix ans au moment de la bataille de Carillon. Grâce à la collaboration de la Section des cartes et des gravures des Archives nationales du Québec, nous reproduisons une photographie de la bannière, prise vers 1900 par un photographe de la maison Livernois de Québec.

Avant qu'on eût fixé les vénérables lambeaux à une pièce de soie, l'historien Gagnon en fit exécuter un dessin reconstituant les deux faces, par M. Georges Saint-Michel, architecte du ministère des Travaux publics (25, pp. 70-71). La bannière fait partie de la collection des Archives du Séminaire de Québec, ainsi que les dessins qu'on nous a bien gracieusement autorisés à photographier et à reproduire.

La bannière est donc vraie, elle existe, mais la question de savoir si elle a véritablement vu le feu de Carillon demeure sans réponse. Enfin, remarquons qu'en mai 1973, une information parue

Bannière "dite de Carillon", dans l'état où elle se trouvait vers 1900.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

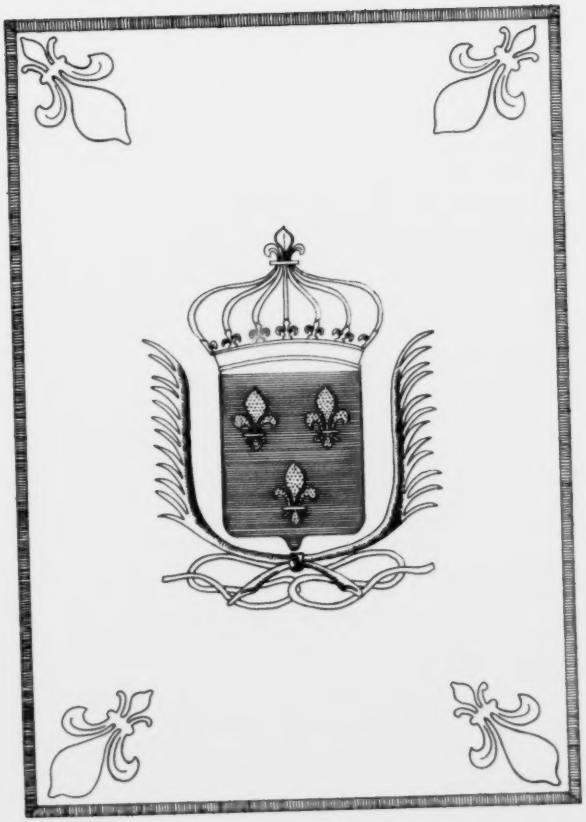

Dessins exécutés à partir des documents originaux de M. Georges Saint-Michel.

dans la presse montréalaise venait, comme à plaisir, brouiller encore les pistes. Un commissaire-priseur offrait à l'enchère un morceau d'à peine 2,5 sur 5 cm (1 po sur 2), « jauni, couleur de poudre », de la bannière de Carillon! (9, p. 3).

Mais toujours se posait, au milieu de polémiques et de controverses, l'éternelle question d'un drapeau « distinctif » pour les Canadiens français. En septembre 1902, l'abbé Elphège Filiatrault hisse sur son presbytère de Saint-Judes (Saint-Hyacinthe) un pavillon dont il est l'auteur : le Carillon. Celui-ci blasonne : « champ bleu orné de quatre fleurs de lis et traversé d'une croix blanche ». Il est accueilli avec enthousiasme (15, p. 47). La même année deux comités d'étude se forment à Montréal et à Québec.

En 1903 les membres proposent d'ajouter au drapeau de l'abbé Filiatrault l'image du Sacré-Cœur entouré de feuilles d'érable (3, p. 142). Les quatre cantons sont chargés chacun d'une fleur de lis inclinée et pointant vers le centre. L'élément religieux figurant désormais sur son drapeau ne plaît guère à l'abbé Filiatrault ni du reste à une grande fraction de l'opinion. Cependant une vaste campagne publicitaire finit par l'imposer, si bien qu'en 1926, le Carillon-Sacré-Cœur reçoit une sorte de consécration officielle : une loi de l'Assemblée législative le donne pour couleurs à la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, qui le conservera dans la refonte de sa charte en 1937 (15, p. 49). Il s'agit donc bel et bien de l'ancêtre direct du fleurdelisé actuel.

Carillon

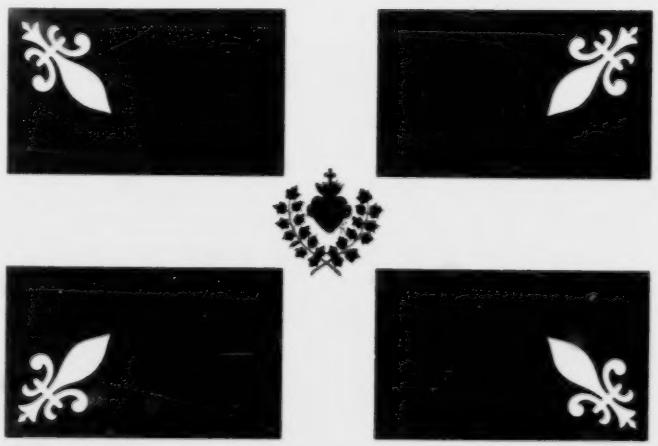

Carillon Sacré-Cœur

Naissance du fleurdelisé

L'accord était toujours loin d'être fait sur l'opportunité de conserver le Sacré-Cœur rouge au centre de la croix blanche du Carillon-Sacré-Cœur, qu'on appelait depuis 1904 *drapeau national des Canadiens français* (a).

En 1935, un article paraît dans *l'Action nationale* (ancienne *Action française*) sous la signature d'Arthur Laurendeau; celui-ci propose la suppression de l'emblème religieux (25, p. 76). Ainsi modifié, le drapeau est qualifié de « fleurdelisé ». Suivront des années de discussions vives à ce sujet, qui n'aboutiront à aucune unanimité. La guerre survenant, les efforts des nationalistes en vue de l'adoption d'un drapeau « distinctif » s'atténueront par la force des choses.

En 1946, le 27 février, l'Assemblée législative du Québec vote à l'unanimité une proposition demandant à un comité fédéral spécialement constitué à cette fin de choisir « un drapeau véritablement canadien ». Rejet de la proposition québécoise. Le 11 juillet, c'est un Red Ensign remanié qui est adopté par les Communes. On voit dès lors, situation jugée « anormale » au Québec, le Red Ensign flotter sur la tour de la Paix à Ottawa et l'Union Jack toujours présent sur celle du palais de l'Assemblée québécoise. C'est ce qui, le 19 novembre, amène le député indépendant de Québec-Comté, M. René Chaloult, à inscrire au Feuilleton de la Chambre la motion suivante :

« Attendu que le 27 février 1946 l'Assemblée législative de Québec a adopté à l'unanimité une motion priant le comité parlementaire fédéral de choisir « un drapeau véritablement canadien », c'est-à-dire un drapeau qui exclut tout signe de servage, de colonialisme;

« Que cette Chambre invite le gouvernement de Québec à arborer sans délai, sur la tour centrale de son hôtel, un drapeau nettement canadien et qui symbolise les aspirations du peuple de cette province ».

Le 19 mars 1947, longs débats des parlementaires en Chambre, plusieurs n'étant pas d'avis que le Québec se dotât d'un drapeau. On décide donc de former un comité de douze membres chargés d'en étudier l'opportunité. Les dissidences s'y manifestent, car l'unanimité est loin d'être acquise. Finalement le comité se dissoudra après s'être déclaré favorable au principe d'un drapeau pour le Québec.

Au cours de l'année 1947, un grand mouvement d'opinion s'organise : journaux, groupes de pression, associations, pour sensibiliser l'Assemblée législative en faveur du fleurdelisé. Le 2 décembre, M. Chaloult revient à la charge; il inscrit une seconde motion au Feuilleton de la Chambre. « Afin de doter cette province, au cours de la présente session et, à l'exemple de la Nouvelle-Écosse, d'un drapeau véritablement québécois » (26, p. 3).

Or, quelques heures avant la séance du 21 janvier 1948 au cours de laquelle la question devait être débattue, un arrêté reçoit approbation unanime du Conseil des ministres, consacrant le fleurdelisé comme drapeau officiel du Québec. L'arrêté est ainsi libellé :

« ATTENDU qu'il n'existe pas actuellement de drapeau canadien distinctif;

a) Titre d'une publication du Comité de Québec, 1904.

« ATTENDU que les autorités fédérales semblent s'opposer à l'adoption d'un drapeau exclusivement canadien et négligent, en conséquence, de donner à notre pays, le Canada, un drapeau qu'il est en droit d'avoir;

« ATTENDU qu'il est juste et convenable que sur les édifices parlementaires de la province de Québec flotte un drapeau qui répond aux traditions, aux droits et aux prérogatives de la province;

« ATTENDU qu'au cours de la session de l'an dernier la Législature de Québec, à l'unanimité, s'est prononcée en faveur d'un drapeau propre à la province de Québec et qui lui convient;

« IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce :

« QUE la drapeau généralement connu sous le nom de drapeau fleurdelisé, c'est-à-dire drapeau à croix blanche sur champ d'azur et avec lis, soit adopté comme drapeau officiel de la province de Québec et arboré sur la tour centrale des édifices parlementaires, à Québec, et cela avec la modification ci-après, savoir :

« QUE les lis qui figurent sur le drapeau soient placés en position verticale ».

A l'ouverture de la séance, à 15 h, le premier ministre de l'époque, M. Maurice Duplessis, annonce à l'Assemblée que le fleurdelisé flotte déjà sur la tour du palais. Et toute la députation d'applaudir « dans un grondement de tonnerre » (15, p. 66).

Un peu plus de deux ans plus tard, le 9 mars 1950, l'Assemblée législative donnait son aval en votant une loi du drapeau officiel (S.R.Q. 1964, chap. 2, Vol. 1).

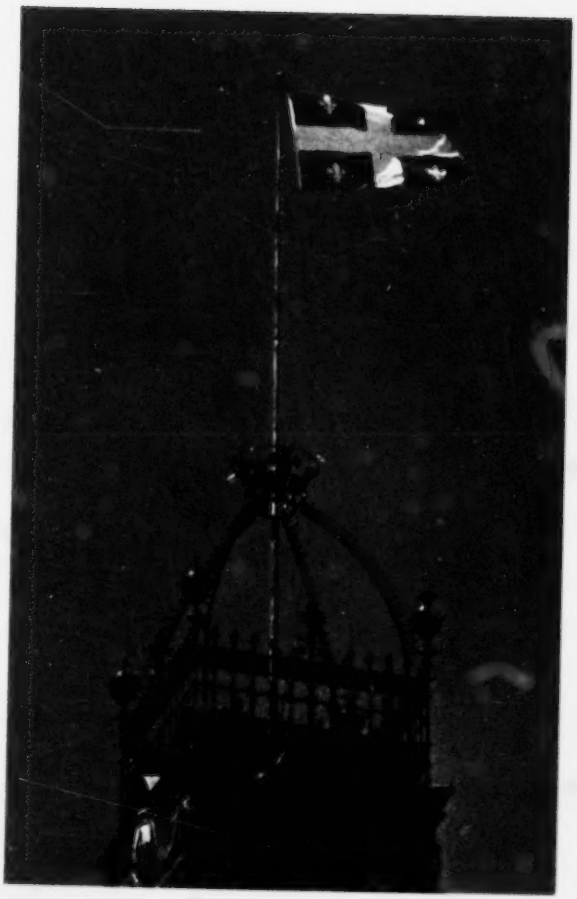

(Documentation photographique, ministère des Communications)

Symbole qui représente ce qu'il y a de plus noble dans la vie d'un peuple, le drapeau doit être entouré de respect; il a droit aux mêmes égards que l'on rendrait aux plus grands personnages. Quels qu'en soient le mode d'utilisation et les manifestations auxquelles on l'associe, un protocole particulier doit accompagner les cérémonies destinées à lui rendre les honneurs.

1. Déploiement

a) Par l'Administration

Le premier devoir du citoyen envers le drapeau adopté par nos gouvernants consiste à le déployer en temps et lieux opportuns. Il va de soi que l'Administration doit donner l'exemple à cet égard, partout où se manifeste sa présence. C'est d'ailleurs ce principe qui a inspiré le Conseil exécutif en adoptant un drapeau distinctif pour le Québec. Synthétisant les motifs sur lesquels repose l'adoption du fleurdelisé, l'arrêté ministériel numéro 72 du 21 janvier 1948 précise :

« il est juste et convenable que sur les édifices parlementaires de la province de Québec flotte un drapeau qui réponde aux traditions, aux droits et aux prérogatives de la province ».

Et ce facteur déterminant dans le processus de l'adoption ne se limite pas à un simple vœu; l'arrêté ministériel ordonne que le drapeau soit « arboré sur la tour centrale des édifices parlementaires, à Québec ». En 1950, la loi du drapeau officiel élargit le champ d'application de l'ordonnance ministérielle; on y lit, en effet, que le drapeau doit être arboré « lors des manifestations officielles de la province » (14 Geo, VI, chap. 3, art. 2). Néanmoins, quelques années plus tard on se rendait compte de l'aspect quelque peu limitatif de la loi qui obligeait à arborer le drapeau uniquement sur les immeubles administratifs. Sur proposition du premier ministre, l'arrêté ministériel numéro 1674 en date du 22 juin 1957 corrigeait la situation :

« Que le drapeau du Québec soit arboré sur tous les édifices du gouvernement, ainsi que sur les édifices des commissions, régies et autres organismes du gouvernement et sur toutes les écoles relevant du ministère de l'Education ».

En vertu de la loi, cette obligation incombe au ministre des Travaux publics (arrêté ministériel numéro 2427 du 30 août 1969). De plus, le fleurdelisé doit figurer « à la place d'honneur, c'est-à-dire à droite s'il y a deux drapeaux, ou, au milieu s'il y en a davantage » (arrêté ministériel numéro 1674 du 22 juin 1957). La droite dont il est question signifie la droite propre du drapeau, qui est la gauche de l'observateur.

En certaines circonstances, en effet, l'Administration, à ses différents niveaux, se voit dans l'obligation d'arborer deux et même plusieurs drapeaux : réceptions officielles de chefs d'Etat, de ministres, fêtes patriotiques, jeux du Québec, expositions internationales, compétitions sportives internationales, jeux olympiques, etc.

Deux drapeaux

Lorsque l'Administration déploie le drapeau du Canada à côté de celui du Québec, ce dernier occupe la place d'honneur comme le prescrit l'arrêté ministériel. Sur des hampes croisées, le drapeau du Québec se trouve à droite (gauche de l'observateur), celui du Canada à gauche (droite de l'observateur), la hampe du fleurdelisé reposant sur celle du drapeau du Canada, c'est-à-dire la première vers l'observateur; sur des mâts ils sont disposés dans le même ordre et occupent des mâts distincts et d'égale hauteur.

Trois drapeaux

Y a-t-il trois drapeaux lors d'une visite officielle de chef d'État ou de ministre, la place d'honneur se trouve au centre et elle est occupée par le drapeau du Québec; le drapeau du pays honoré flotte à la gauche des observateurs et celui du Canada, à leur droite.

Plusieurs drapeaux

Lorsque les pavillons nationaux de plusieurs pays figurent ensemble à côté de celui du Québec à l'occasion de compétitions sportives ou d'expositions internationales, ils sont disposés à la file indienne sur des mâts distincts et d'égale hauteur. Il y a plus d'une façon de procéder dans ce cas. Chez nous, le Service du protocole a déterminé ce qui suit : la place d'honneur du drapeau se situe au bout de la file, à la gauche des observateurs; s'échelonnent ensuite vers la droite : le drapeau du Canada, les autres drapeaux se présentant dans l'ordre alphabétique des pays présents.

Lors de tous les déploiements dont il a été question, le drapeau du Québec, est hissé le premier et amené le dernier.

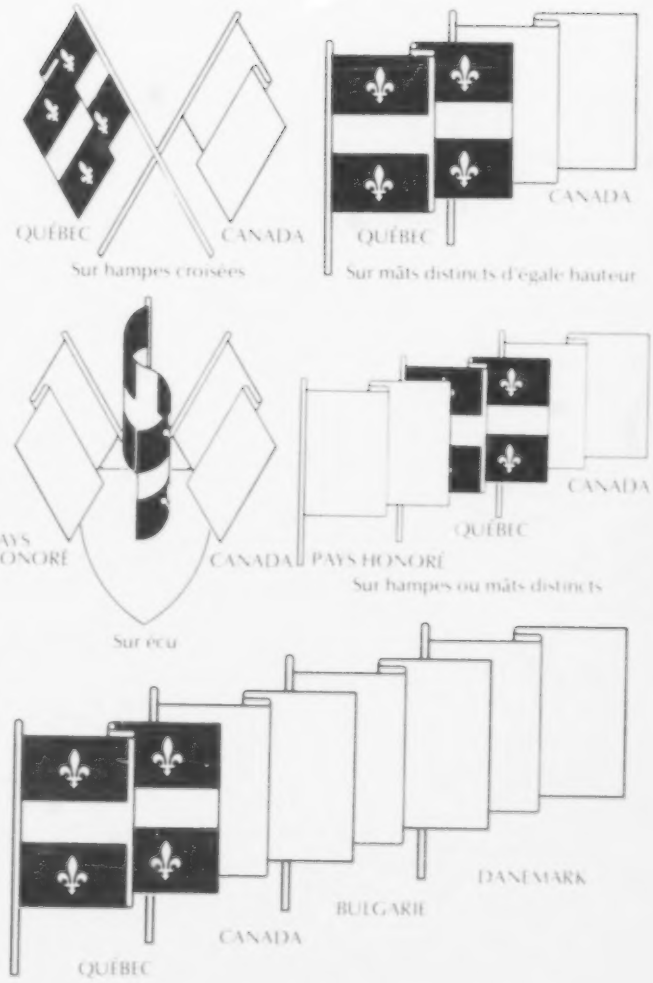

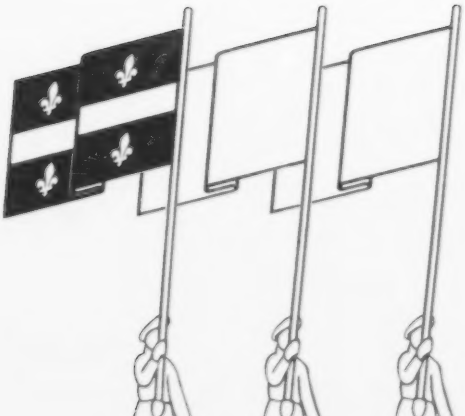

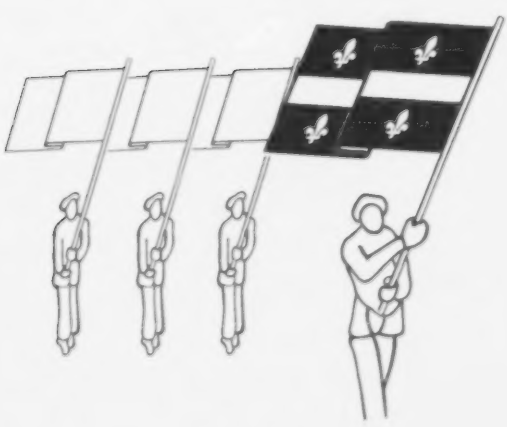

Défilés

Les fêtes patriotiques ou commémoratives
nent lieu à des démonstrations populaires
lesquelles les défilés sont à l'honneur. On n
conçoit pas sans déploiement de drapeaux.
ministration municipale, les associations
sociétés qui organisent ces défilés assument é
ment le respect du protocole.

Si le drapeau national est seul arboré, il ouv
défilé; le porte-drapeau suit la ligne médiane
rue, soutient le drapeau légèrement incliné
l'avant et le premier rang se tient avec resp
deux pas derrière le drapeau.

S'il y a plusieurs drapeaux, ils arrivent en tê
deux pas devant le premier rang, le drapeau n
nal occupant alors l'extrême droite et les autr
plaçant à sa gauche suivant l'ordre de droit.

Cependant, lorsqu'il y a un assez grand nor
de drapeaux, le drapeau national, suivant les
constances et sans briser l'harmonie, peut ma
au centre de la rue, précédant alors de deux pa
autres.

b) Par des personnes morales

Les personnes morales : sociétés, corporations, compagnies, doivent se soumettre aux mêmes règles. Un certain nombre d'entre elles, d'origine étrangère, n'en sont pas moins invitées à adopter le protocole en usage dans les lieux où on leur permet de s'implanter. Elles déploient leur pavillon d'identification dans un ensemble de trois et appliquent les règles qui régissent la place d'honneur dans ces cas. Le drapeau du Québec, comme le prescrit l'arrêté ministériel numéro 1674, doit flotter au centre, celui du Canada à la gauche des observateurs, le pavillon de la société, corporation ou compagnie, à la droite des observateurs.

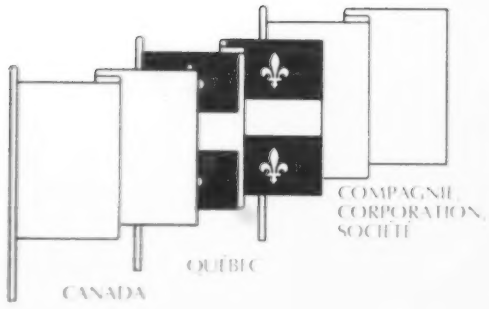

c) Par des particuliers

Les citoyens désireux de déployer le drapeau dans certaines circonstances n'en doivent pas moins se conformer aux règles générales de l'étiquette. A leur domicile, s'ils le désirent, le drapeau flotte du lever jusqu'au coucher du soleil, généralement à un mât fiché en terre. Lors de fêtes patriotiques ou commémoratives, ils le placent en saillie à une fenêtre, à un balcon, ou pavoisent les bords de la rue avec des drapeaux de moindres dimensions fixés à des supports différents ou groupés sur écu.

Ils peuvent aussi arborer un drapeau de petites dimensions fixé à une hampe rigide sur leur automobile, leur bicyclette ou tout autre véhicule s'ils le font avec dignité. Il leur est également loisible de le déployer sur leur bateau de plaisance.

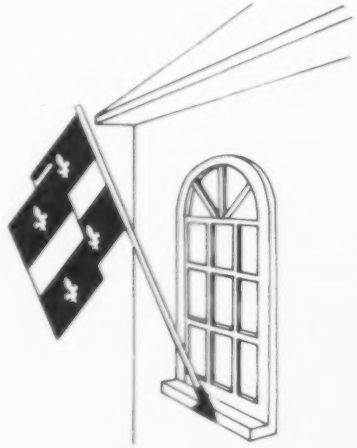

LA HAMPE PEUT SE PRÉSENTER À L'HORIZONTALE OU AVEC UN CERTAIN ANGLE

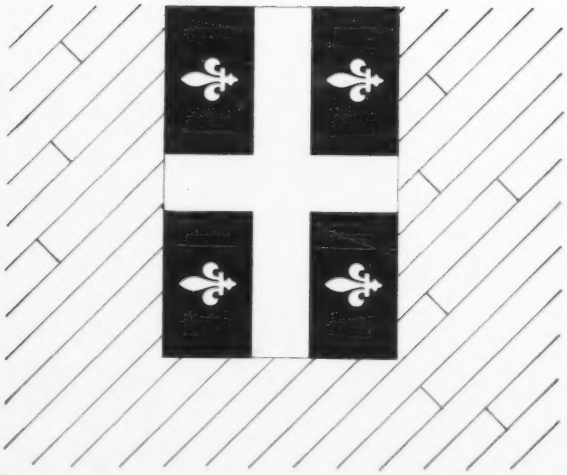

Verticalement

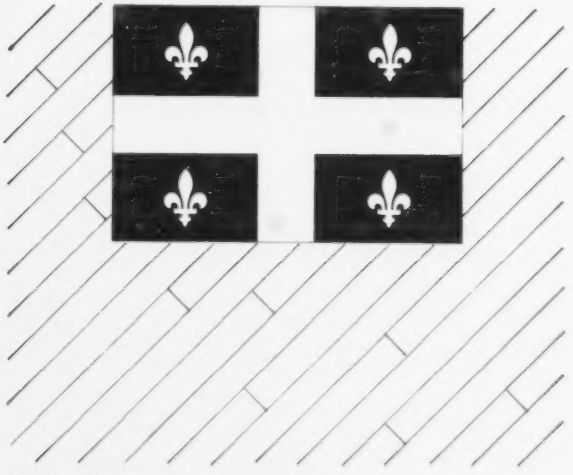

Horizontalement

d) Sur les navires

Bien que le Québec ne possède pas de marine, il bénéficie des services de plusieurs navires, propriété de l'État ou d'entreprises privées, sur lesquels il convient que l'on déploie le drapeau. Mentionnons : le navire-école *Le Québec* de même que *Le Québécois* sur lesquels s'entraînent les futurs marin; tel navire affecté au développement du Nouveau-Québec, qui transporte le bois dans la région de la baie James; tel autre, patrouilleur pour le Service de la faune; tel brise-glace surveillant les embâcles sur la rivière des Prairies et les bacs, dont ceux de la Société des traversiers Québec-Lévis relevant du ministre des Transports.

e) Mode

Le déploiement du drapeau se fait selon les circonstances.

A plat

Lors de réunions auxquelles assistent un président d'honneur, un conférencier; occasionnellement dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, dans un bureau, etc.

A l'intérieur ou à l'extérieur, il doit être bien fixé au mur à une hauteur convenable, soit à l'arrière ou au-dessus du président, du conférencier, soit à l'endroit le plus honorifique. Le côté que l'on fixe à la drisse se place à la gauche de l'observateur ou en haut; le canton d'honneur à la gauche de l'observateur, que le drapeau soit déployé horizontalement ou verticalement.

Sur cercueil

Le côté que l'on fixe à la drisse se trouve à la tête du cercueil et le canton d'honneur, au-dessus de l'épaule gauche du défunt.

Attaché à une hampe

A l'intérieur, le drapeau est le plus souvent attaché à une hampe posée sur un piédestal, à une hauteur suffisante pour l'empêcher de toucher le sol. La même condition s'applique au déploiement dans les défilés.

Hissé à un mât

C'est le mode le plus courant; il se prête à presque toutes les circonstances de déploiement à l'extérieur. Le drapeau, hissé et retenu au plus haut point du mât, est libre de toute attache et de tous replis disgracieux.

En travers d'une rue, d'une salle

Au-dessus d'une rue, le drapeau est suspendu au centre. Le côté que l'on fixe à la drisse se trouve en haut, le canton d'honneur orienté vers le nord dans les rues allant de l'est à l'ouest, et vers l'est dans les rues allant du nord au sud. Au-dessus d'un trottoir, le canton d'honneur doit être orienté vers la rue. Dans les deux cas, on doit veiller à le suspendre assez haut pour qu'on ne puisse le toucher ni le descendre au passage.

En travers d'une salle, le canton d'honneur doit se trouver à gauche de celui qui entre par l'entrée principale et, dans tous les cas, à gauche de l'observateur faisant face à la scène ou à la place d'honneur.

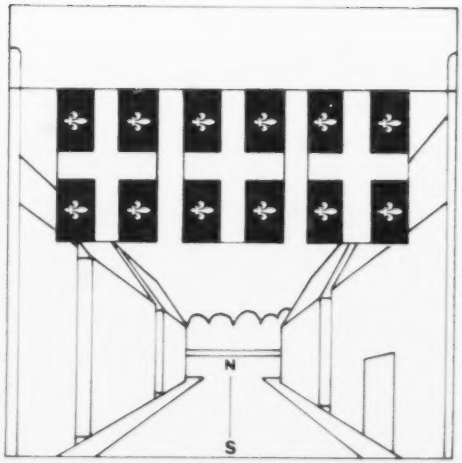

En travers d'une rue

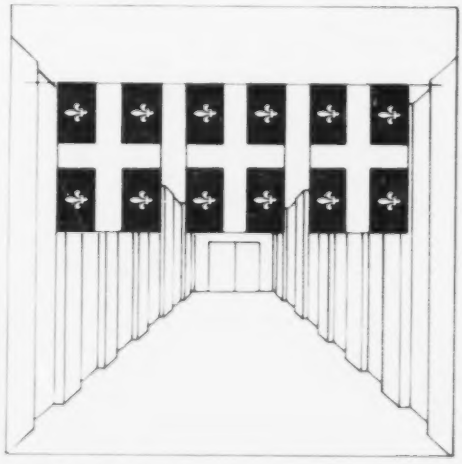

En travers d'une salle

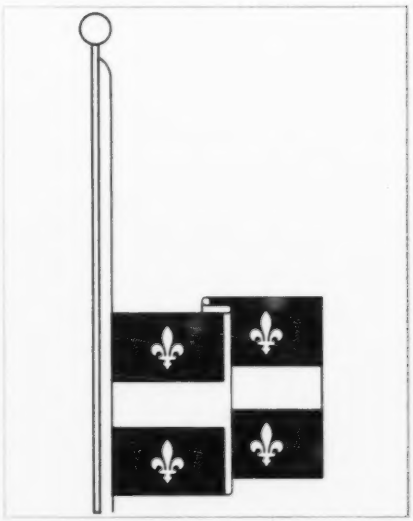

En berne

On met le drapeau en berne en signe de deuil à l'occasion des obsèques de personnalités importantes. Il revient alors au Conseil exécutif de décréter le deuil, sa durée et de régler le protocole des obsèques. Il peut aussi arriver que le décès d'un maire amène la municipalité à ordonner une période de mise en berne du drapeau dans les limites de son territoire.

Un drapeau mis en berne est placé à mi-mât ou, si la chose est impossible, abaissé à une distance égale à sa largeur.

Si, à l'intérieur, la hampe est trop courte pour permettre la mise en berne ou si le drapeau est porté, on figure le deuil par une boucle de ruban de crêpe noir, appelée cravate, fixée au sommet de la hampe et dont les volants tombent vers le sol.

2. Pliage

Objet de vénération, le drapeau que l'on déploie à un mât se plie selon un cérémonial défini avant l'envoi des couleurs et après qu'elles ont été amenées. Dans un contexte civil tout autant que militaire la cérémonie est empreinte de respect et la méthode de pliage demeure identique. Lors des manifestations purement civiles certains gestes militaires sont souvent omis eu égard aux personnes préposées à ce rituel ou au protocole de circonstance.

Avant l'envoi des couleurs

Faciliter leur libre déploiement et contribuer ainsi au caractère solennel de la cérémonie, tel est le but du pliage méthodique préalable à l'envoi des couleurs. Les croquis que nous présentons illustrent les étapes d'une méthode qui a fait ses preuves.

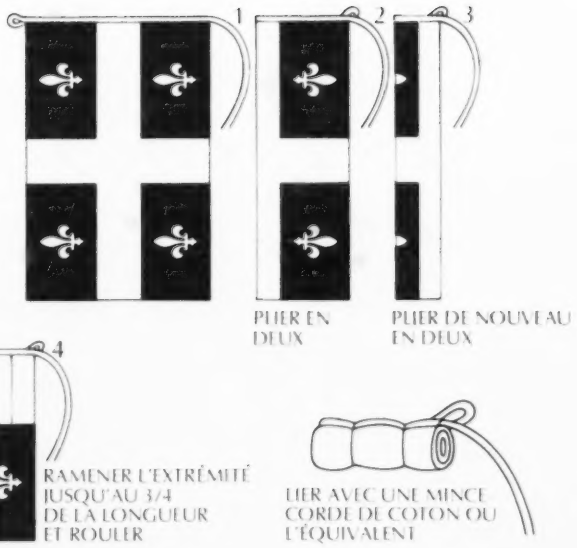

Ainsi préparé le drapeau s'attache à la drisse de manière différente selon que celle-ci est munie de mousquetons ou de cabillots.

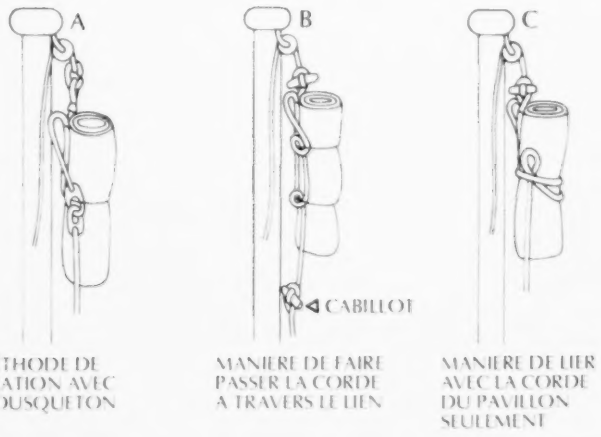

En envoyant les couleurs en un mouvement vif, la mince corde liant le drapeau cède sous le choc et le déploiement se fait avec facilité.

A la fin de la cérémonie

Pour les fins de notre explication, nous initialerons les personnes placées de chaque côté du mât : « D » désignera celle de droite et « G » celle de gauche.

Marchant en cadence sur des lignes parallèles « D » et « G » s'approchent du mât afin d'amener le drapeau pour le pliage. Au pied du mât ces personnes s'arrêtent face au drapeau et après une pause, se tournent l'une vers l'autre, font un pas vers l'avant et demeurent au garde-à-vous (fig. 1).

« D » détache la drisse (fig. 2) et de la main gauche la passe dans la main droite de « G » qui la retient de la main gauche, insérant la partie descendante entre l'index et le majeur et la partie montante entre le pouce et l'index (fig. 3). « D » se replace au garde-à-vous (fig. 4).

Fig. 1

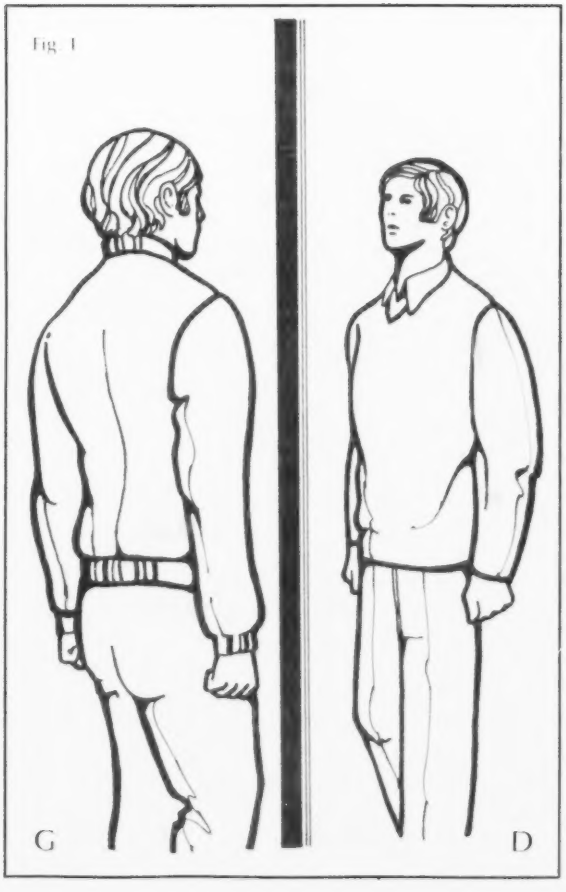

Fig. 2

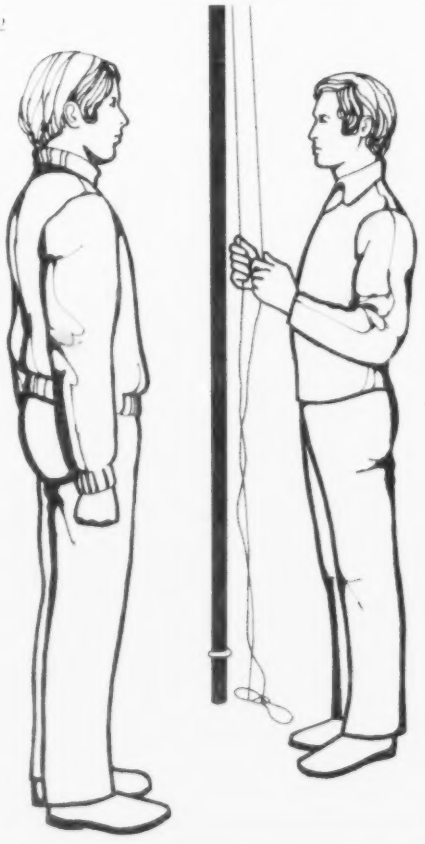

Fig. 3

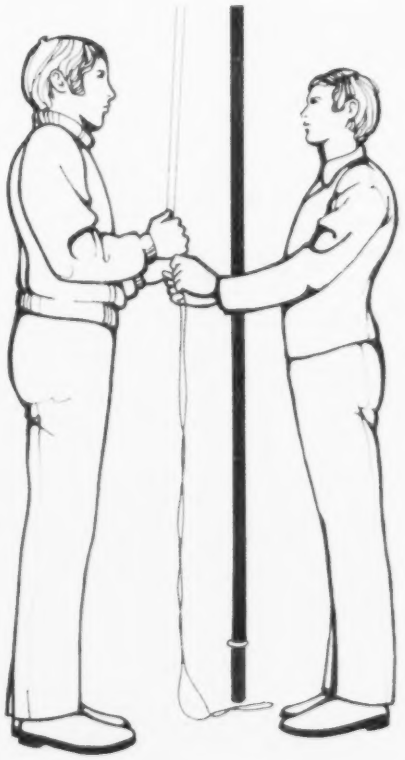

Sur la partie descendante de la drisse, « G » lève brusquement le bras droit à pleine extension (fig. 4) et l'abaisse lentement au niveau de la main gauche qui retient toujours les deux parties de la drisse. Le mouvement se répète jusqu'à ce que le drapeau ait été amené à hauteur d'homme (fig. 5). Afin qu'il ne touche pas le sol, « D » en saisit les deux angles libres et les retient dans la main droite (fig. 5). « G » imprime à la drisse un dernier mouvement vers le bas, détache le drapeau, en saisit les angles de la main droite et les donne à « D » qui les reçoit de la main gauche (fig. 6).

Fig. 4

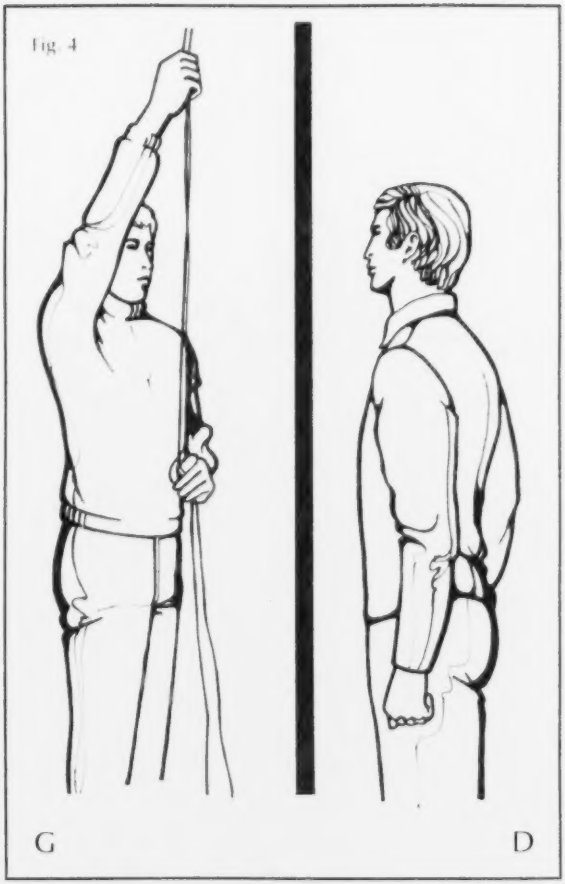

Fig. 5

Fig. 6

« G » réunit les deux parties de la drisse, la fixe au mât, puis reprend la tête du drapeau de la main gauche de « D » qui conserve l'autre extrémité dans la main droite. Bras écartés, une main à chacun des angles, « D » et « G » font un pas vers l'arrière (fig. 7). Ainsi tendu, le drapeau est prêt pour l'opération suivante.

Le drapeau se plie en deux, deux fois consécutives, dans le sens de la longueur. Tenant le canton d'honneur dans la main gauche, « G » ramène main gauche sur main droite dirigeant le canton d'honneur vers le sol (fig. 8).

« G » ramène ensuite main droite sur main gauche orientant le canton d'honneur vers le ciel (fig. 9); de son côté « D » exécute chaque fois un mouvement en parfait synchronisme avec celui de « G ».

Fig. 8

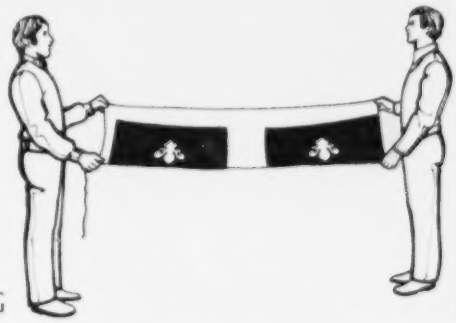

Fig. 7

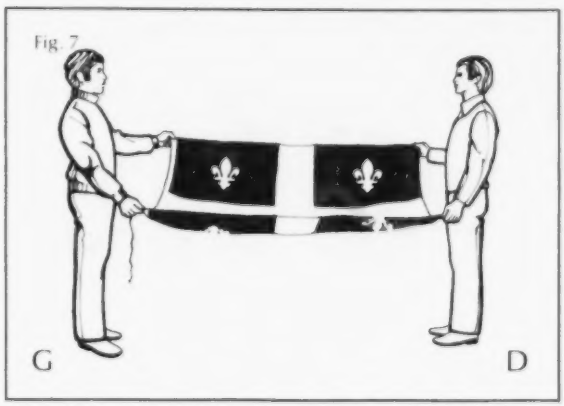

Fig. 9

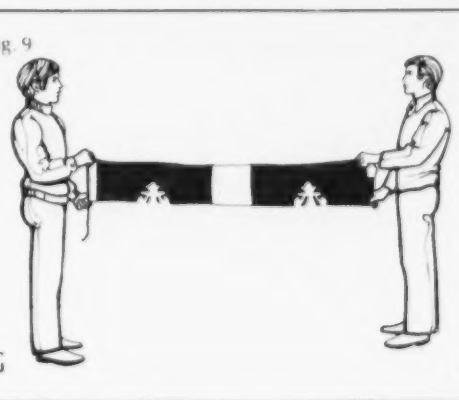

Les deux extrémités sont ensuite ramenées vers le milieu du drapeau dans la direction de l'observateur placé en face (fig. 10). Le troisième pétale de la fleur de lis peut servir de point de repère approximatif du pli pour « D » et le pétale du centre pour « G » (symétrie rompue à cause de la tête du drapeau). Au terme du mouvement les deux personnes se rapprochent d'un pas cadencé comportant, s'il y a lieu, l'élévation de la jambe droite. (fig. 11). Les croquis ci-dessous décomposent ce mouvement de pliage en deux phases.

Fig. 10

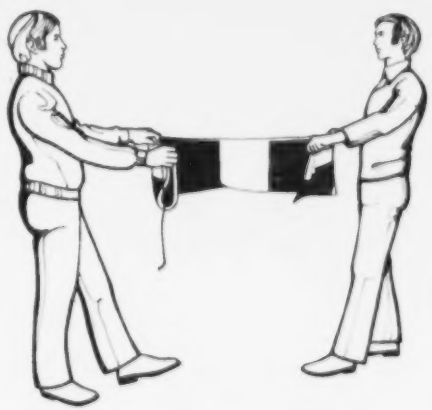

Fig. 11

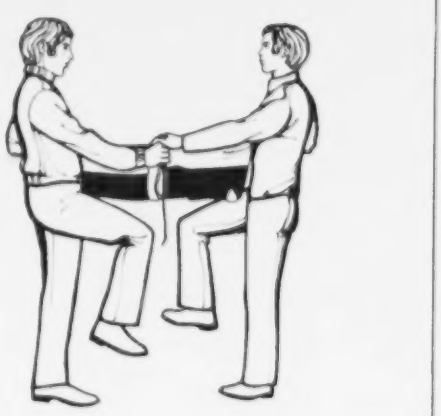

Une main au centre du drapeau, où se rejoignent ses extrémités, et l'autre au pli que l'on vient de former (fig. 12), on ramène en les accolant les deux plis vers l'arrière (fig. 13).

« G » tient par ses angles supérieurs le drapeau ainsi plié. « D » applique la main droite sur le milieu de la partie supérieure et la gauche juste en-dessous sur la partie inférieure (fig. 14). « G » rapproche les deux mains pour former un nouveau pli pendant que « D » imprime au drapeau un mouvement de rotation vers le haut et le tient en position horizontale devant lui. Les extrémités libres du drapeau font alors face à « G » (fig. 15).

Fig. 12

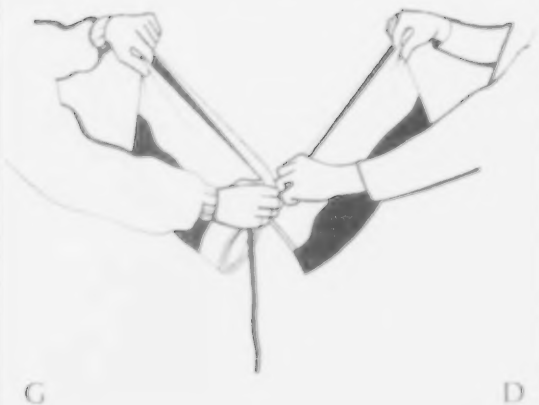

Fig. 13

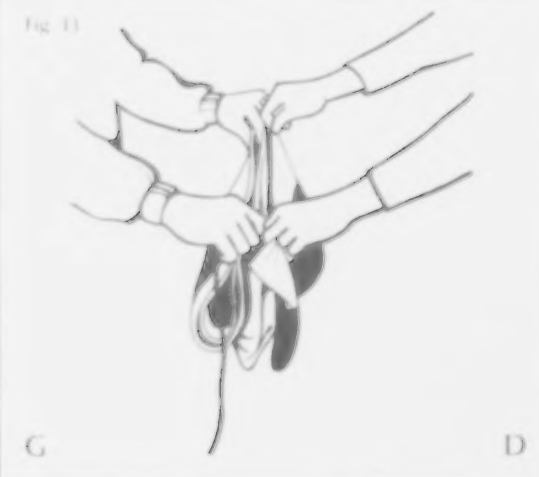

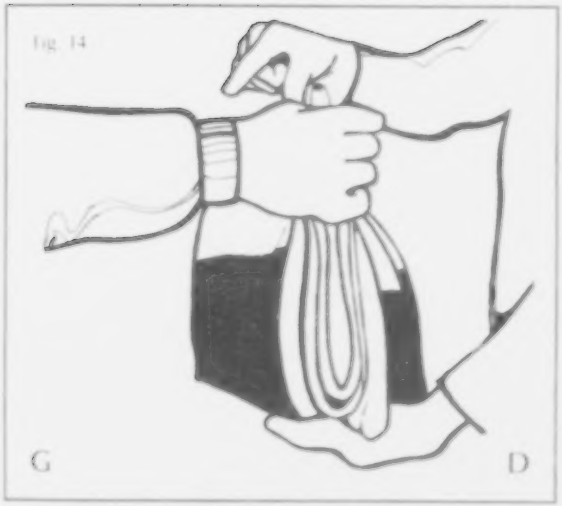
Fig. 14
G
D

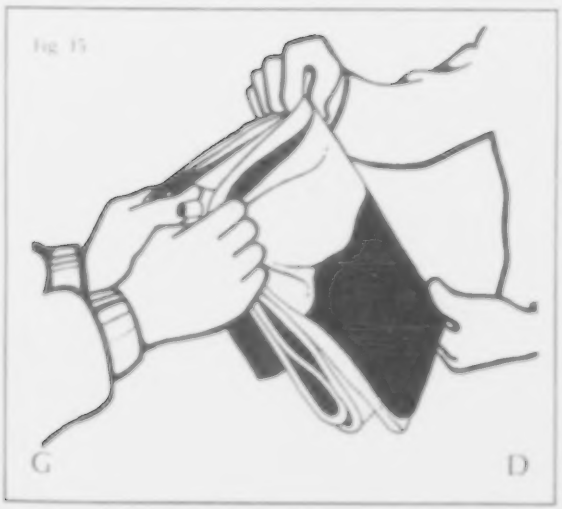
Fig. 15
G
D

« G » qui a cédé le drapeau à « D » abaisse le bras gauche en position de garde-à-vous, replie le bras droit parallèlement à la ceinture; « D » y dépose le drapeau et « G » colle le bras au corps (fig. 16 et fig. 17).

« D » et « G » font un pas vers l'arrière (fig. 18). « D » se tourne à gauche et « G » à droite (fig. 19); après une pause « D » et « G » se retirent au pas cadencé.

Remarque :

Un drapeau placé sur cercueil se plie selon le même cérémonial avant d'être remis à la famille du défunt.

Fig. 16

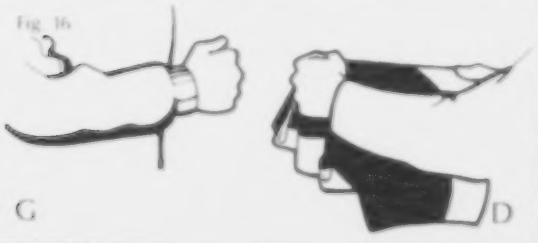

Fig. 17

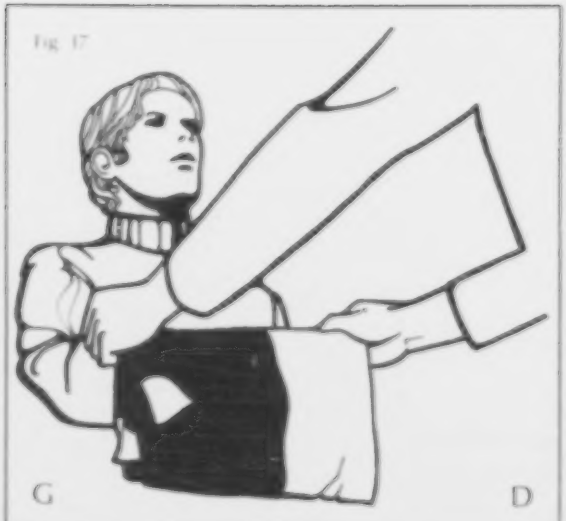

Fig. 18

Fig. 19

3. Réglementation

Afin d'assurer le respect du drapeau en toutes circonstances, il convient d'observer un certain nombre de règles générales, positives ou négatives. Voici les principales :

—On doit toujours envoyer les couleurs en un mouvement vif et ferme; en revanche, on les amènera lentement et soigneusement. Dans tous les cas on doit éviter qu'elles ne touchent terre. Pendant ces cérémonies, le silence est de rigueur.

—On ne doit jamais arborer un drapeau lacéré ou vieilli; un tel drapeau n'est plus convenable pour représenter la nation. On doit le brûler et non simplement le jeter ou l'utiliser à d'autres fins. Brûler un drapeau qui ne doit plus servir, c'est le respecter, c'est lui rendre les derniers honneurs.

—Lorsque le drapeau demeure arboré la nuit à cause de circonstances exceptionnelles désignées par l'autorité compétente, il faut l'éclairer convenablement.

—Le fleurdelisé ne devrait jamais être utilisé à des fins commerciales et publicitaires. Il peut être déployé dans des établissements commerciaux ou lors d'expositions pour identifier des étalages de produits québécois.

—Le drapeau ne doit jamais servir de draperie, de rosette, ni de feston, encore moins de vêtement;

il ne doit pas davantage servir de rideau, de tapis pour la table d'un conférencier, non plus qu'à entourer la tribune d'un orateur ou la balustrade d'un balcon, ou encore à masquer un fauteuil;

il doit toujours flotter à l'endroit, la fleur de lis pointant vers le haut;

on ne doit rien y changer, rien y ajouter, le drapeau ayant son identité propre.

—Il est interdit de reproduire les meubles héraldiques du pavillon national, en dehors des autorisations expresses et temporaires accordées par l'Administration à l'occasion de fêtes commémoratives. Cette reproduction est soumise à des règles d'usage formulées pour la circonstance. A titre d'exemple, l'arrêté ministériel 2308 du 24 novembre 1965, avait fixé les règles d'usage concernant les armoiries et le drapeau du Québec, à l'occasion du centenaire de la Confédération.

4. Salut au drapeau

Un fait est certain : le Québec possède son drapeau depuis déjà un quart de siècle. Autre certitude : la personnalité nationale du Québec est en croissance, voire même en profonde mutation. Faudrait-il se surprendre que courants d'idées, plaidoyers et polémiques divisent les citoyens sur une foule de sujets, y compris sur celui du drapeau? La brève rétrospective historique des pages précédentes a suffisamment souligné les divergences de vues sur ce point. Dès lors pourrait-on les croire mises en convergence par la seule autorité d'un document administratif, surtout à l'heure du provisoire que consacre l'évolution actuelle? Quoi qu'il en soit, dès l'instant que le drapeau est adopté, il commande le respect. C'est la Patrie que l'on vénère au-delà du symbole! L'on ne saurait trop encourager ce culte chez l'enfant, dès le plus jeune âge. Pour y arriver, il y aurait peut-être lieu de renouer avec la tradition du salut au drapeau dans les écoles où elle se serait perdue. Encore faudrait-il que ce geste soit manifestation authentique de vie nationale et non pur formalisme.

5. Normes de fabrication

Afin d'assurer l'authenticité du drapeau officiel, la fabrication doit répondre à des règles très strictes, élaborées et mises au point par le Bureau de normalisation du Québec. Ces normes sont contenues dans une brochure (4) que vient de publier l'organisme. Nous en extrayons les principaux critères, normes, tableaux, et dessins explicatifs, à l'intention du lecteur qui tient à en être tenu au courant. Ceux dont l'activité spécialisée exige une connaissance plus approfondie de l'ensemble des normes—fabricants, distributeurs, marchands—voudront bien se référer à ce cahier hautement technique qu'ils pourront se procurer auprès du Bureau de normalisation du Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, à Québec.

a) Classification

Les drapeaux sont groupés en trois types et en huit classes selon leurs modes de fixation et leurs dimensions, conformément aux caractéristiques précisées dans les tableaux I et II.

b) Exigences générales

Conformément à la planche no 1 de la page 49, le drapeau du Québec comporte une croix blanche sur champ d'azur, accompagnée d'une fleur de lis blanche dans chacun des cantons. Les proportions sont de deux de guindant sur trois de battant.

Le drapeau ne doit comporter aucune imperfection qui en affecte l'apparence et la durabilité.

Tableau I

Types de drapeaux

Type	Particularités	Classes existantes
I	Modèle de table	A, B et C
II	Drapeau avec tête ouverte et rubans d'attache	A, B, C, D, E et F
III	Drapeau avec corde et cabillot	E, F, G et H

Tableau II

Classes de drapeaux

Classes	Dimensions	
	centimètres	pouces
A	10 x 15	4 x 6
B	15 x 23	6 x 9
C	20 x 30	8 x 12
D	30 x 46	12 x 18
E	61 x 91	24 x 36
F	122 x 183	48 x 72
G	183 x 274	72 x 108
H	244 x 366	96 x 144

c) Exigences particulières

Tolérance
Une tolérance de ± 2% s'applique sur toutes les dimensions du drapeau.

Etoffe
Taffetas de nylon constitué de filaments de nylon brillant, de haute ténacité.

Fil à coudre
Fabriqué de nylon brillant de couleur blanche et de haute ténacité.

Rubans d'attache
En coton blanchi, tissé ou tressé, de première qualité. Ces rubans de 240 ± 25m/kg (120 ± 12 vg/lb) doivent avoir une largeur minimale de 16 mm (⅝ de po), une longueur minimale de 40 cm (16 po) et être cousus à la tête du drapeau aux endroits indiqués sur la planche no 3.

Corde
En nylon, faite de torons de filaments tressés; stabilisée par procédé thermique. On doit enfiler la corde à la tête du drapeau et la coudre aux parties supérieure et inférieure, en l'assujettissant grâce à une couture pleine hauteur. La corde doit avoir une longueur minimale, correspondant aux dimensions du drapeau selon la classe :

classe E :	1,25 m (50 po)
classe F :	1,85 m (74 po)
classe G :	2,50 m (98 po)
classe H :	2,85 m (112 po)

Cabillot
Fait de bois d'érable ou de bouleau, le cabillot ne doit présenter aucune imperfection et son degré d'humidité ne doit pas excéder 8 p. cent. Sa fabrication doit se conformer à la planche no 4.

Collier de serrage
Fabriqué en laiton ou en zinc; on le fixe de façon à retenir solidement le cabillot. On doit aussi fixer un collier de serrage à l'extrémité libre de la corde pour l'empêcher de s'effilocher; il ne doit comporter aucune arête coupante. Fabrication selon la planche no 4.

Tête du drapeau
La largeur de la tête doit respecter les dimensions suivantes :

- –jusqu'à 30 x 46 cm (12 x 18 po) : 2,5 cm (1 po), sauf pour le type 1;
- –21 x 91 cm (24 x 36 po), 1,22 x 1,83 m (48 x 72 po) : 5 cm (2 po);
- –plus de 1,83 x 2,74 m (72 x 108 po) : 10 cm (4 po).

Impression
Conforme aux proportions indiquées sur les dessins nos 1 et 2. De teint solide, les couleurs doivent présenter des garanties de haute résistance à la lumière, à l'eau de mer, au lavage, au frottement, aux gaz atmosphériques. On doit traiter les drapeaux imprimés à l'aide d'un apprêt hydrofuge durable n'altérant pas le teint des couleurs.

Confection
Conforme aux planches nos 2 et 3.
Coupe :
Les drapeaux égaux ou inférieurs à 1,22 x 1,83 m (48 x 72 po) sont imprimés sur une seule pièce et leur longueur doit être parallèle à la chaîne de l'étoffe. Ceux de 1,83 x 2,74 m (72 x 108 po) sont imprimés sur deux pièces et leur longueur doit être parallèle à la trame.
Ourlet :
La largeur de l'ourlet bordant les côtés est fonction des dimensions. Les valeurs minimales et maxima-

les figurent au tableau III. On peut supprimer l'ourlet dans les drapeaux du type I lorsqu'ils sont coupés à chaud de façon à fusionner les fibres de nylon et à empêcher l'effilochage.

Tableau III

Largeur de l'ourlet

Dimensions du drapeau	Dimensions de l'ourlet			
	millimètres		pouces	
	minimum	maximum	minimum	maximum
30 x 46 cm ou moins (12 x 18 po)	3	3	1/8	3/16
61 x 91 cm ou plus (24 x 36 po)	9	12	3/8	1/2

Coutures :
On doit exécuter toutes les coutures au point noué, jusqu'à concurrence de huit à dix points pour 2,5 cm (1 po). On fera quelques points d'arrêt en bout de couture et en cours de piquage lors d'une casse de fil.

Hampe :
Conforme à la planche no 5. Fabriquée en bois, elle doit comporter une base et, à la partie supérieure, une pointe de hampe solidement fixée. La base, la hampe et la pointe doivent avoir reçu un ponçage qui aura fait disparaître toute rugosité. On appliquera un revêtement protecteur transparent qui donnera un aspect uniforme et doux. Pour former la tête du drapeau, faire une couture pleine hauteur le plus près possible de la hampe; prévoir un moyen de fixation à la partie supérieure de la hampe pour tenir le drapeau en place.

d) Préparation pour la livraison

Dans l'angle inférieur gauche du drapeau, le fabricant doit indiquer de façon permanente sa marque de commerce, la ville et l'année de la fabrication, sauf pour les drapeaux du type I.

L'emballage des drapeaux se fait selon la méthode commerciale courante, tout en assurant le maximum de protection contre les risques normaux inhérents au transport. L'emballage doit porter clairement et lisiblement :

- les nom et adresse du fabricant
- les nom et adresse du destinataire
- l'indice et la date de la présente norme
- le numéro de certification s'il y a lieu
- le numéro de la commande

e) Inspection

A moins d'avis contraire, le fabricant doit s'assurer de la conformité de son produit avec la présente norme. A cette fin, il peut avoir recours à ses propres laboratoires ou à un laboratoire privé accrédité par l'acheteur. Celui-ci se réserve le droit de procéder à sa propre inspection et de vérifier la conformité du produit avec les exigences de la présente norme.

Échantillonnage
La vérification se fait par prélèvement d'une unité dans chaque commande pour chaque type de drapeau.

f) Remarques

Conformité
Le Bureau de normalisation du Québec peut, sur demande, vérifier la conformité du produit avec la présente norme.

Responsabilité
Le Bureau de normalisation et son personnel ne peuvent à aucun moment être tenus responsables de la perte ou de la destruction partielle ou totale des échantillons soumis à l'inspection.

Le Bureau de normalisation, son personnel ni les spécialistes dont il demande l'avis ne peuvent être poursuivis en justice en raison d'actes accomplis de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions.

On voudra bien noter que les équivalences des mesures anglaises et des mesures métriques ne figurent ici qu'à titre d'approximation; nous avons voulu nous joindre au mouvement déjà amorcé de conversion au système métrique.

On obtiendra des étalons secondaires de la couleur et de l'étoffe en s'adressant au Bureau de normalisation du Québec.

Texte prioritaire
Le texte français de la brochure fait autorité.

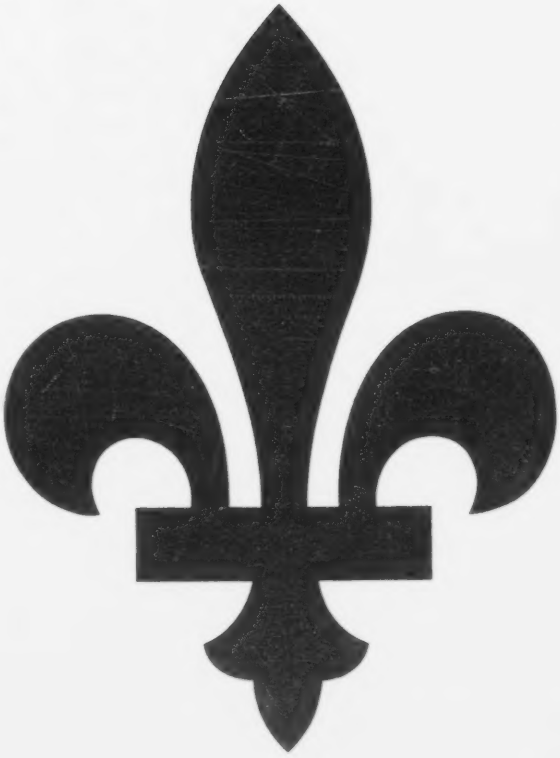

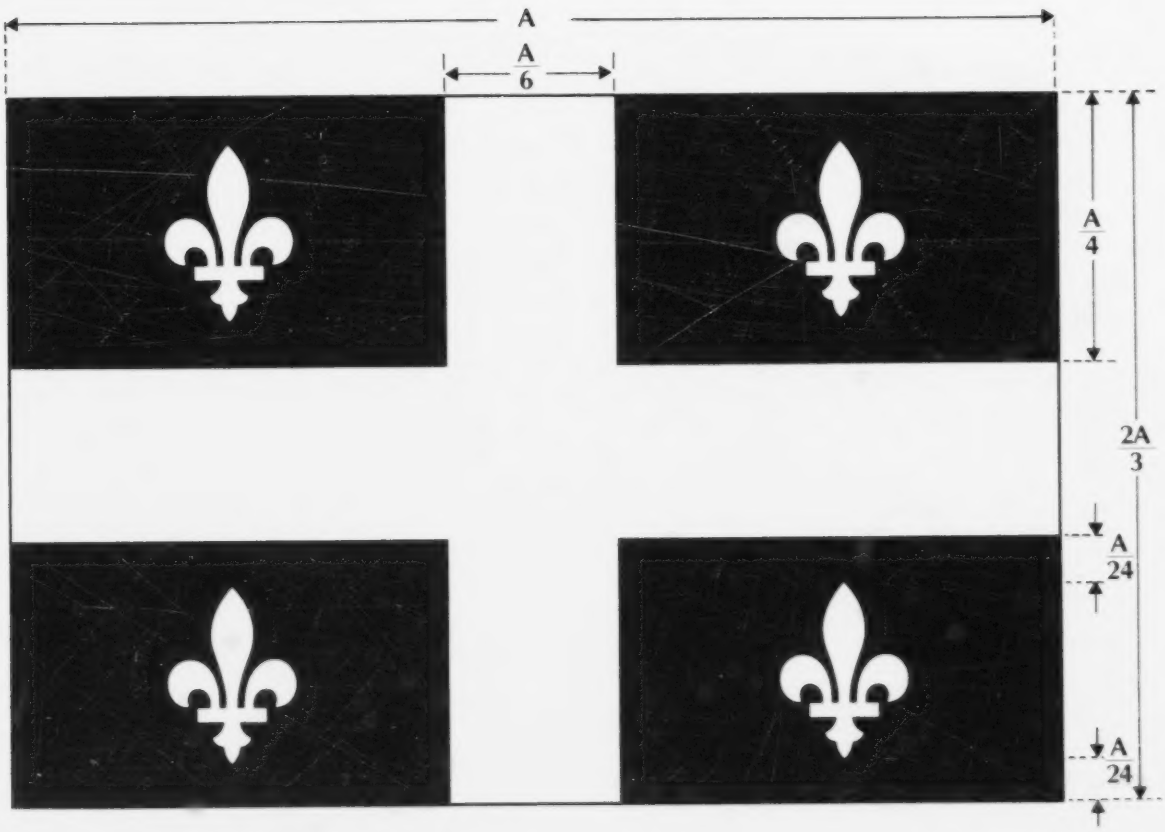

PROPORTIONS DU DRAPEAU DU QUÉBEC

PLANCHE NO 1

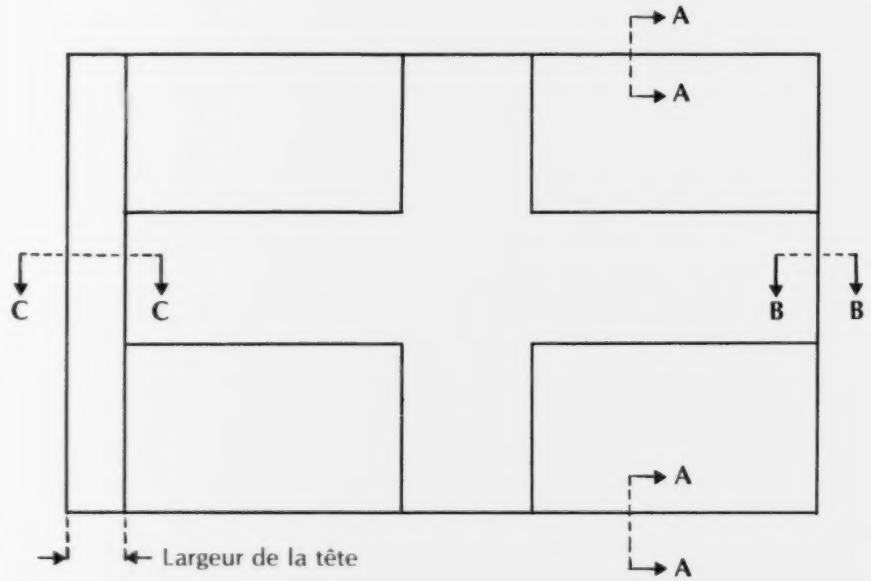

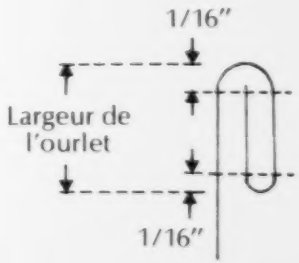

COUPE **A-A**

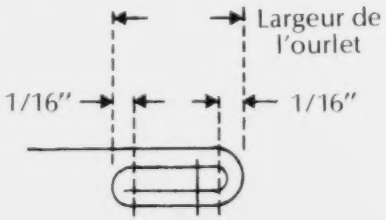

COUPE **B-B**

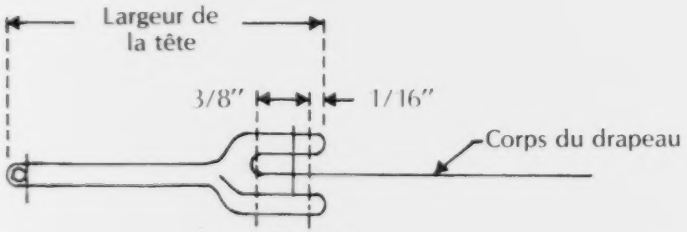

COUPE **C-C**

DRAPEAU AVEC TÊTE OUVERTE

PLANCHE NO 2

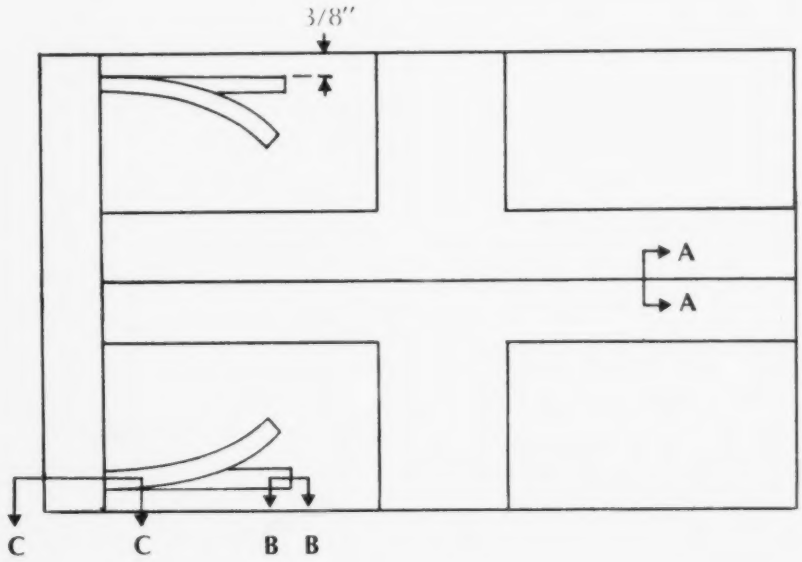

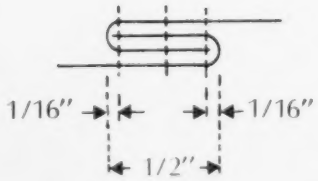

COUPE **A-A**

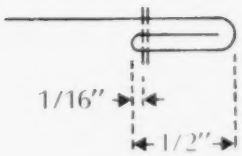

COUPE **B-B**

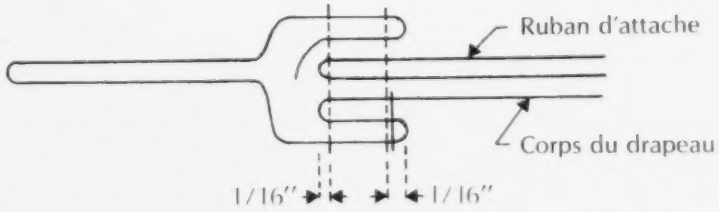

COUPE **C-C**

DRAPEAU EN DEUX PIÈCES AVEC RUBANS D'ATTACHE

PLANCHE NO 3

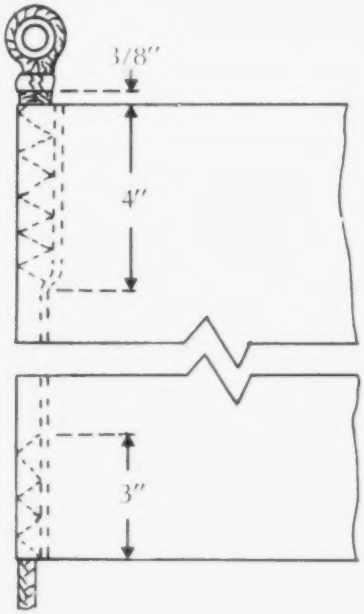

Ensemble corde-cabillot

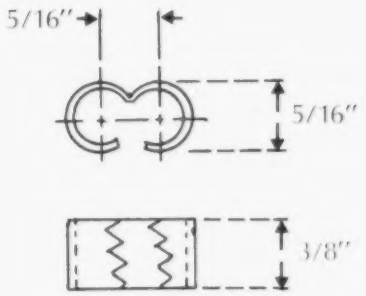

Collier de serrage

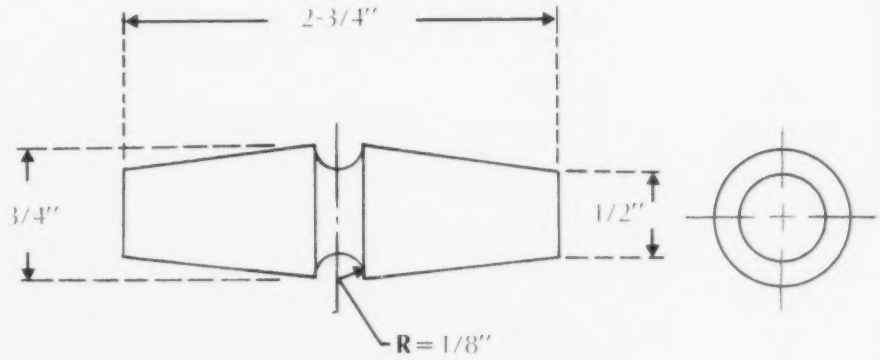

Cabillot

CABILLOT ET COLLIER DE SERRAGE

PLANCHE NO 4

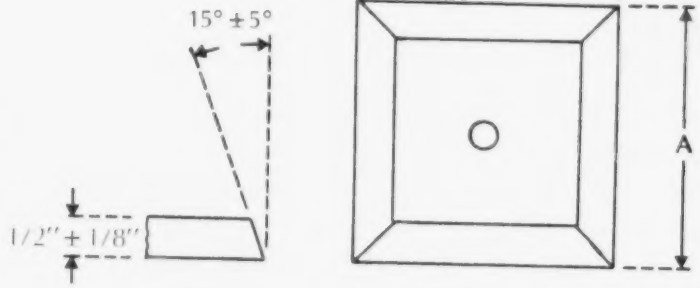

Base

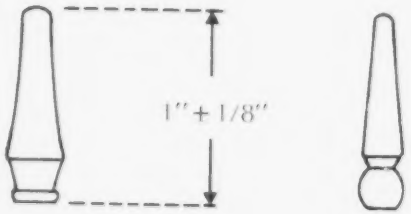

Pointe de hampe

Classe	L	A
A	9" ± ¼"	1¾" ± ¼"
B	18" ± ¼"	2½" ± ¼"
C	27" ± ¼"	3¼" ± ¼"

BASE, HAMPE ET POINTE DE HAMPE

PLANCHE NO 5

Appendice I
LES EMBLÈMES

Bois sculpté polychromé de Noël Levasseur, 1727. H. 1,38 m (4 pi. 10,5 po). L. 96 cm (3 pi. 1,5 po).
(Musée du Québec — Luc Chartier)

Les armoiries

Tout groupement humain animé d'un voulo vivre collectif et possédant des caractéristiqu nationales adopte un symbole propre à l'identifi parmi les autres peuples. Il recourt ipso facto mode d'expression le plus naturel qui soit : figuration graphique. Du reste, les fouilles archéologiques n'en révèlent-elles pas d'étonnan témoignages? Les fresques peintes ou sculpté découvertes dans les cavernes ou les grottes mo trent l'homme préhistorique occupé à graver, traduire graphiquement les événements de la v quotidienne, à reproduire les animaux qui l'ento rent, à représenter ses mythes, ses angoisses. Insé dans l'évolution générale, un peuple adopte d emblèmes, des symboles particuliers qui le sat tont pour un temps. Cependant, tout étant mo vement, mutation, il adaptera, modifiera ou mêm supprimera ses marques nationales qui, sous pression des événements, se seront dépouillées leur signification. D'autres s'imposeront forc ment, qui pourront disparaître à leur tour. Ainsi l'histoire.

Peuple colonial issu de la France de l'Anci Régime, les francophones québécois ont to d'abord considéré comme leurs les armes Royaume.

L'histoire nous en a légué un magnifique exe ple dans les armoiries que Gaspard Chausseg de Lery, ingénieur des fortifications, avait co mandées à Noël Levasseur en 1727. Cette scul ture sur bois ornait l'une des portes de Québec moment de la prise de la ville par les troupes b tanniques en 1759. Confirmant l'avis du peint Charles Huot, l'archiviste du Québec, M. Pier Georges Roy, avait en 1925 déclaré qu'il s'agiss des armes de Louis XIV (18, p. 84).

On ne sait cependant pas sur quelle porte les armoiries étaient apposées. On a présumé qu'elles figuraient vraisemblablement sur celle du Palais, « la plus fréquentée et porte d'honneur, en quelque sorte, puisqu'elle donnait accès au palais de l'intendant et au quartier environnant, puis aux routes de Charlesbourg, de Beauport, etc. » (24, p. 34). Quoi qu'il en soit, retirées et expédiées comme trophée de guerre à la Ville de Hastings par le général Murray au tout début du Régime britannique, ces armoiries ont été rendues à la Ville de Québec en septembre 1925, au cours de cérémonies officielles. En un geste de pure courtoisie, la Ville de Hastings avait accepté de s'en départir grâce aux bons offices du haut-commissaire du Canada à Londres, M. P.-C. Larkin, et à Lord Willingdon, ancien député de Hastings, qui venait d'être nommé gouverneur général du Canada. Celui-ci avait déclaré le 15 juillet à Hastings que cet écu était le « symbole de l'amitié profonde qui unit l'Angleterre et la France, dont Québec devrait être à jamais l'inébranlable trait d'union » (23, p. 50). La précieuse sculpture a été confiée à la garde du Musée du Québec, dans la capitale.

D'ailleurs, l'ancien écu de France « d'azur aux trois fleurs de lis d'or » fait partie intégrante de la décoration du palais de l'Assemblée nationale du Québec... » (12, p. 41)

On s'étonnera de voir l'écu de France timbré de la couronne royale de Grande-Bretagne, le tout enserré entre deux branches de feuilles d'érable. Naïveté héraldique que nous devons aux artistes québécois de la fin du XIXe siècle. On y décèle une volonté de réunir et de bien « canadianiser » les emblèmes étrangers.

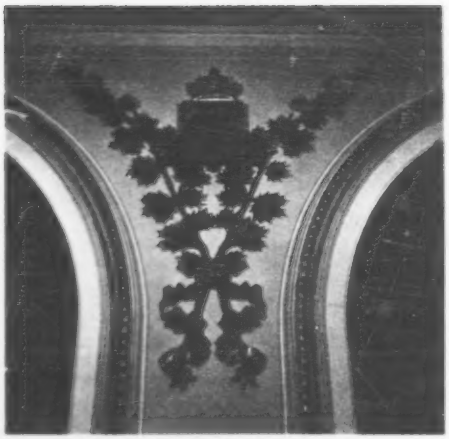

(Documentation photographique, ministère des Communications)

Premières armoiries officielles du Québec (1868)

Armoiries officielles (1939)

Les premières armoiries officielles du Québec furent attribuées par mandat de la reine Victoria, le 26 mai 1868, soit presque un an après la signature de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. L'héraldique en donne la description suivante : « *d'or, à la fasce de gueules, chargée d'un léopard d'or armé et lampassé d'azur et, accompagnée en chef de deux fleurs de lis du même et en pointe d'un rameau d'érable arraché à trois feuilles de sinople* ». (a) On remarquera en passant l'incongruité du bleu des fleurs de lis accordées au Québec par Sa Majesté britannique; la fleur de lis de France était d'or.

Quant à la devise JE ME SOUVIENS, elle fut ajoutée en 1883 par son auteur, M. Eugène Taché, sous-ministre aux Terres et Forêts et architecte du palais de l'Assemblée nationale. Elle figure pour la première fois, sculptée en saillie dans la pierre sous l'écu, au centre de l'entablement du portique de la façade principale. Cette devise n'a jamais reçu l'approbation royale, mais son adoption par arrêté ministériel a suffi à l'époque à lui conférer son caractère officiel (3, p. 147).

Plus tard on ressentit le besoin d'adopter de nouvelles armes pour le Québec, afin de « les rendre conformes aux données historiques et héraldiques de la province ». L'arrêté ministériel du 9 décembre 1939 précise à cet égard l'importance pour les ministères et les services de l'Administration de n'utiliser qu'« un seul et unique blason » et de le faire figurer « sur toutes les publications officielles ».

a) Archives publiques du Canada.

Blasonnement:
« *Tiercé en fasce: d'azur, à trois-fleur-de-lis d'or; de gueules, à un léopard d'or armé et lampassé d'azur; d'or, à une branche d'érable à sucre à triple feuille de sinople, aux nervures du champ. Timbré de la couronne royale. Sous l'écu un listel d'argent bordé d'azur portant la devise JE ME SOUVIENS du même* ».

L'emblème floral

Comme les autres États de la fédération canadienne, le Québec se devait, selon une coutume anglo-saxonne, de posséder une fleur emblématique qui le distinguât. Le lis s'impose naturellement à l'esprit du législateur, par analogie au lis héraldique du drapeau. En 1962, le chef du gouvernement, M. Jean Lesage, manifeste l'intention de le faire adopter par l'Assemblée législative. Concert de protestations, nouvelles polémiques, vives controverses. Historiens, héraldistes, botanistes, dans l'espoir d'influencer la décision officielle, proposent diverses fleurs indigènes, prétextant que le lis, plante exotique, ne vient qu'avec difficulté au Québec (25, p. 95). Le projet de loi est néanmoins adopté en 1963. Le texte législatif stipule que « le lis de jardin, connu en botanique sous le nom de *Lilium candidum*, est désigné officiellement comme emblème floral du Québec » (S.R.Q. 1964, chap. 2, vol. 1).

QUÉBEC : emblème floral adopté en 1963.
LIS BLANC (MADONE) DE JARDIN.

Appendice II

IDENTIFICATION PAR LA FLEUR DE LIS

En 1965, en vue des célébrations du centième anniversaire de la Confédération canadienne, on a tenté de prévoir et de recommander les modes d'utilisation dans les activités de commerce des armoiries et du drapeau. L'arrêté ministériel 2308 du 24 novembre établit quelques normes et définit le cadre de cette utilisation, au moins jusqu'au 30 juin 1968. Il y est notamment stipulé que la reproduction des symboles, des emblèmes, des armoiries et du drapeau doit respecter le bon goût; être exempte de toute publicité en dehors du nom de l'établissement; ne doit pas donner à croire que l'établissement, ses marchandises ou ses services ont reçu l'approbation du gouvernement; ne doit pas servir de prime à l'achat ou de réclame publicitaire.

Il s'agissait en somme de faire respecter les symboles nationaux par les activités de commerce, afin d'en éviter la spoliation par une utilisation abusive. C'était un premier pas vers une normalisation, sans doute temporaire, mais en tous cas louable.

Identification visuelle

Le 11 septembre 1968 l'arrêté ministériel 2951 reprend l'idée dans une perspective d'ordre administratif : doter les ministères et organismes de l'Administration québécoise d'un emblème unique, dans un souci de normalisation visuelle. Une campagne publicitaire est lancée dans le public pour faire connaître la décision du Conseil des ministres. C'est le chef du gouvernement, M. Jean-Jacques Bertrand, intérimaire à l'époque, qui présente à la presse « la fleur de lys, avec inscription transversale du mot QUÉBEC, le tout de couleur bleue », éléments essentiels du drapeau québécois. « L'ensemble des services qui constituent le gouvernement forme un tout qui doit s'identifier comme tel. C'est pourquoi ces services doivent se regrouper sous la même signature » (a).

L'identification visuelle s'étend, grâce à un programme d'application méthodique, aux imprimés officiels : papier à correspondance, enveloppes, cartes de visite, blocs-notes, étiquettes, publications, etc.; au matériel roulant (véhicules de toute nature) et aux immeubles administratifs. La reproduction de l'emblème est assujettie à des normes rigoureuses quant aux dimensions et à la couleur.

a) Introduction au programme d'identification visuelle.

QUÉBEC

Appendice III
BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AU DRAPEAU QUÉBÉCOIS

Vingt-cinq années après l'adoption officielle du drapeau du Québec, en 1948, on cherche en vain, dans les imprimés québécois, une bibliographie suffisamment fouillée qui aurait pour sujet l'histoire du fleurdelisé, comme nous le connaissons aujourd'hui.

Les études qui ont abordé ce sujet sont parfois accompagnées de listes bibliographiques concernant les différents genres de drapeaux qui apparurent au Québec depuis la venue de Jacques Cartier et de Samuel de Champlain. Toutefois, plusieurs de ces ouvrages mentionnent et décrivent des étendards, bannières et drapeaux, en même temps que les fleurdelisés, mais ils n'ont souvent aucun lien avec ceux-ci. En outre, la description et l'identification des sources à consulter s'avèrent parfois trop sommaires et souvent inexactes.

A la lumière de ces faits, on imagine facilement les difficultés que les chercheurs éprouvent à identifier et à repérer ces textes de façon précise, ce qui devrait être le rôle de toute bibliographie.

Afin de combler cette lacune, le Centre bibliographique de la Bibliothèque nationale du Québec a compilé une bibliographie sélective sur le fleurdelisé, composée de documents imprimés et publiés pour la plupart au Québec.

Les titres choisis ont été puisés en majorité dans les collections de la Bibliothèque nationale. Il va sans dire que les compilateurs se sont aussi inspirés des bibliographies existantes, même si elles ne sont pas entièrement satisfaisantes. Toutes les références qu'elles comportent ont été vérifiées à l'aide des documents; des corrections ont été apportées, de nouveaux élements ajoutés.

La présente bibliographie a pour fait saillant d'offrir au lecteur une liste d'ouvrages qui pourront le renseigner sur la plupart des aspects qui entourent le développement historique du fleurdelisé, de ses origines à nos jours. C'est ainsi qu'il trouvera, dans certains volumes, des cartes anciennes et des indices sur les divers types de drapeaux fleurdelisés utilisés en France, en Nouvelle-France et au Québec. Parmi les autres points intéressants, il faut souligner les formes, les couleurs et les dimensions des drapeaux. On pourrait aussi mentionner les auteurs de ces ouvrages qui ont sans doute joué un rôle important dans l'histoire du fleurdelisé.

La documentation choisie a été groupée selon trois catégories : volumes (ouvrages généraux et ouvrages spécialisés), articles de périodiques (journaux et revues), publications gouvernementales (qui traitent surtout de l'aspect législatif relativement à l'adoption du drapeau officiel du Québec).

Nous souhaitons que ce travail puisse rendre service à de nombreux chercheurs en leur permettant de mieux connaître les sources écrites sur le fleurdelisé.

Bibliothèque nationale du Québec
Centre bibliographique
Septembre 1973

Volumes

Ouvrages généraux

BEAUMONT (Adalbert de).—Recherches sur l'origine du blason et en particulier sur la fleur de lis, avec XII planches gravées.—Paris, A. Leleux, 1853.—140p., ill.

CUMMING (W.P.), SKELTON (R.A.) et QUINN (D.B.).—The Discovery of North America.—Toronto; Montréal, Mc Lelland and Steward, 1971, p. 186.

DESJARDINS (Gustave).—Recherches sur les drapeaux français, oriflamme, bannière de France, marques nationales, couleurs du roi, drapeaux de l'armée, pavillons de la marine.—Paris, A. Morel, 1874.—167p. [XLII] pl.

MAURY (Arthur).—Les Emblèmes et les drapeaux de la France. Le coq gaulois.—Paris, Imprimerie artistique, 1904.—304p., ill.

MORIN (Victor).—Traité d'art héraldique... avec figures explicatives suivi d'un dictionnaire analytique des termes du blason et d'une bibliographie d'ouvrages à consulter.—Montréal, Librairie Beauchemin, 1919.—407p., ill.

MOUILLARD (Lucien).—Les Régiments sous Louis XV. Constitution de tous les corps de troupes à la solde de France pendant les guerres de succession à l'Empire et de Sept ans. Ouvrage illustré par 49 planches en lithochromie reproduisant des drapeaux, étendards et costumes des régiments, de 1737 à 1774...—Paris, Baudoin, 1882.—120p., ill.

SEPET (Marius).—Le Drapeau de la France.—Paris, Palmé, 1873.—XV—317p., [3] pl.

SMITH (Whitney).—The Bibliography of flags of foreign nations.—Boston, G.K. Hall, 1965.—169p.

Ouvrages spécialisés

ACHARD (Eugène).—L'Histoire du drapeau canadien.—Montréal, Librairie générale canadienne, 1944.—50p., ill.

ARCHAMBAULT (Joseph-Papin).—Notre drapeau national. In : *Almanach de l'Action sociale catholique*. Treizième année.—Québec, Action sociale, 1929, p. 77.

BAILLARGE (F.A.).—Le Drapeau canadien-français, azur... fleur de lis... castor... feuilles d'érable... écusson, nos raisons.—Montréal, Granger, 1904.—47p.

BERNARD (Henri).—Foulons le drapeau! Quel drapeau choisir?—Montréal, Côte-des-Neiges-Ouest, Imp. de l'Institution des sourds-muets, 1902.—39p., ill.

BIRON (Luc-André).—Le drapeau canadien.—Montréal, Les Editions de l'Homme, 1964.—91p., ill.

CHALOULT (René).—Mémoires politiques.—Montréal, Éditions du jour, 1969, pp. 279-295.

CHAMPLAIN (Samuel de).—Les Voyages du sieur de Champlain,... ou journal très fidèle des observations faites es descouvertures de la Nouvelle-France... enrichi de quantité de figures. Ensemble deux cartes géografiques...—Paris, Jean Bergon, 1613, p. 187.

CHOUINARD (H.-J.-J.-B.).—Fête nationale des Canadiens français célébrée à Québec, 1881-1889.—Québec, Impr. Belleau, 1890, pp. 55-75.

COMITÉ DE QUÉBEC.—Le Drapeau national des Canadiens français : un choix légitime et populaire.—Québec, 1904.—308p.

CREMAZIE (Octave).—Le Drapeau de Carillon.—Québec, 1858.—8p.

DAVID (Laurent-Olivier).—Le Drapeau de Carillon. Drame historique en trois actes et deux tableaux.—Montréal, C.O. Beauchemin, 1902.—110p.

_____ La Question des drapeaux, suivi de noblesse oblige...—Montréal, Librairie Beauchemin, 1926, pp. 11-18.

DUBUC (Jean).—Notre drapeau et ses origines. In : *Almanach éclair.* 4e éd.—Montréal, Distributions Eclair, 1959, pp. 154-156.

[FILIATRAULT (Elphège)].—Aux Canadiens français, notre drapeau, par un compatriote.—[Saint-Hyacinthe, La Tribune, 1903].—23p., ill.

_____ Carillon! Carillon! Le drapeau national des Canadiens français, par un patriote.—Québec [1903].—50p.

_____ Nos couleurs nationales.—Saint-Jude, 1905.—12p.

FOURNIER (Rodolphe).—Le Manuel des Sociétés Saint-Jean-Baptiste.—Québec, Fédération des S.S.J.B. du Québec, 1953, pp. 87-94.

FRECHETTE (Louis-Honoré).—La Légende d'un peuple.—Paris, La Librairie illustrée, 1887, pp. 191-203.

GAGNON (Ernest).—Le Comte de Paris à Québec; récit.—Québec, C. Darveau, 1891, pp. 45-47.

_____ Pages choisies.—Québec, J.P. Garneau, 1917, pp. 271-281.

GAGNON (O).—Le Drapeau fleurdelisé, discours prononcé à l'Assemblée législative, le 7 mars 1950... In : SOCIETE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTREAL.—*Le Folklore, une illustration épique de la vie populaire au Canada français.*—Montréal, 1950, pp. 101-115.

GROULX (Lionel).—Le Drapeau canadien-français.—Montréal, Pierre Gravel, 1944.—16p.

HOLMES (Charles E.).—Et le nôtre? La question d'un drapeau national.—Montréal, Ducharme, 1945.—42p.

LABARRE (Jean-Guy).—Non au drapeau canadien.—Montréal, Ed. Actualité, 1962.—144p.

LAMARCHE (Gustave).—Le Drapeau de Carillon. Drame choral en un acte.—Montréal, Librairie des Clercs de St-Viateur, 1937.—X—50p.

LA RONCIERE (Charles de).—Un grand ministre de la marine, Colbert.—Paris, Plon - Nourrit, 1919, p. 196.

LECLERC (Charles-Edouard).—Fleur de lys, fleur énigmatique.—Québec, Presses universitaires Laval, 1954.—25p.

_____ Régles d'étiquette au sujet du drapeau.—Québec, Action sociale, 1953.—17p., ill.

LINDSAY (Lionel Saint-George).—Notre-Dame de la Jeune-Lorette en la Nouvelle-France; étude historique.—Montréal, Revue canadienne, 1900, pp. 204-207.

_____ Les Origines de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus au Canada.—Montréal, Imp. A.P. Pigeon, 1900.—71p.

LOIR (Adrien).—Canada et Canadiens.—Paris, E. Guilmoto, 1908, pp. 343-350.

MAGNAN (C.J.).—Le Carillon Sacré-Cœur, drapeau national des Canadiens français.—Québec, Action catholique, 1939.—44p., ill.

MAGNAN (Hormidas).—Les Origines de nos drapeaux et chants nationaux, armoiries, emblèmes, devises.—Québec, 1929.—68p., ill.

POULIOT (J. Camille).—La Grande aventure de Jacques Cartier. . .—Québec, 1934, p. 59.

ROY (Camille).—Les Fêtes du troisième centenaire de Québec, 1608-1908.—Québec, Comité du « Livre-Souvenir », Typ. Laflamme et Proulx, 1911, p. 171.

ROY (Pierre-Georges).—Les Petites choses de notre histoire. 1ère série.—Lévis, 1919, pp. 265-273.

ROY (Raoul).—Pour un drapeau indépendantiste.—Montréal, Les Editions du Franc-Canada, 1965.—X—216p.

STANLEY (George F.G.).—The story of Canada's flag; a historical sketch.—Toronto, Ryerson Press, 1967.—96p., ill.

SULTE (Benjamin).—Mélanges historiques. Vol. 15.—Montréal, Edouard Garand, 1929, pp. 66-68.

TRUDELLE (Charles).—Le Frère Louis.—Lévis, P.G. Roy, 1898, pp. 52-55.

Articles de périodiques

Journaux

ANGERS (François-Albert).—Le Symbole et la réalité du Québec. In : *Le Devoir*, 20 janv. 1973, p. 4.

ASSELIN (Olivar).—Echos. In : *Le Nationaliste*, 1er mai 1904, p. 1.

_____ M. Tardivel et nous. In : *Le Nationaliste*, 22 mai 1904, p. 4.

Au souvenir de la bataille de Carillon, fête patriotique à Vauvert, France. Présentation des répliques des drapeaux de sept régiments français en juillet, par des Canadiens. In : *La Presse*, 28 fév. 1923, p. 1.

AYOTTE (Alfred).—Le Fleurdelisé; « La plus solennelle affirmation du fait français depuis 1867 ». In : *La Presse*, 23 janv. 1948, p. 3, 30.

BERTRAND (Lionel).—Il ne faudrait pas connaître, chez-nous, la guerre des lys. In : *Le Devoir*, 23 janv. 1963, pp. 1-2.

BLONDEL (Édouard).—Les Drapeaux canadiens. In : *La Presse*, 10 avril 1920, p. 1,8.

BOURASSA (Henri).—La Conspiration du mensonge : drapeaux et nationalité. In : *Le Devoir*, 6 oct. 1910, p. 1.

BRODEUR (Maurice).—La Fleur de lis d'or. In : *La Nation*, 16 juil. 1936, pp. 2-3.

_____Notes historiques sur le blason. In : *La Nation*, 9 juil. 1936, p. 2.

CAYEN (Jean).—Notre drapeau. In : *La Vérité*, 12 juil. 1913, pp. 404-405.

Ce drapeau n'évoque en rien notre passé. In : *Le Petit Journal*, 25 janv. 1948, p. 27.

CHALOULT (René).—M. René Chaloult et le drapeau québécois. In : *Le Devoir*, 29 avril 1947, p. 7.

Le Conseil législatif célèbre le choix du drapeau fleurdelisé. In : *Le Nouvelliste*, 29 janv. 1948, p. 14.

CORMIER (Guy).— Puissance des symboles. In : *La Presse*, 23 janv. 1973, p. A4.

CUMBERLAND (Barlow).— La Question des drapeaux. In : *Le Canada*, 14 oct. 1910, p. 4.

DAVID (L.O.).— La Question des drapeaux. In : *Le Canada*, 29 sept. 1910, p. 4.

Déclaration de W. Dupont. In : *Le Soleil*, 22 janv. 1948, p. 3,6.

Le Drapeau de la province. In : *La Voix Populaire*, 18 juin 1952, p. 47.

Le Drapeau de Québec évoque un passé « qui n'est pas digne de louanges ». In : *Le Devoir*, 29 janv. 1948, p. 12.

« Le Drapeau est une excellente chose ». In : *La Patrie*, 22 janv. 1948, p. 5.

Le Drapeau fleurdelisé est adopté par arrêt ministériel. In : *Le Devoir*, 22 janv. 1948, p. 12.

Le Drapeau fleurdelisé. In : *Le Devoir*, 26 avril 1947, p. 13.

Le Drapeau national des Canadiens français. In : *L'Écho de Portneuf*, 2 oct. 1952, p. 2.

DUTIL (Henri).– Deux drapeaux. In : *Le Soleil*, 24 janv. 1948, p. 3.

_____ Tous les partis approuvent le drapeau provincial. In : *Le Soleil*, 22 janv. 1948, p. 3,6.

Encore le drapeau français. In : *La Presse*, 15 oct. 1910, p. 20.

La Fédération des SSJB et le drapeau. In : *Le Devoir*, 27 janv. 1948, p. 5.

FELTEAU (Cyrille).– Qui est le vrai père du fleurdelisé ? In : *La Presse*, 20 janv. 1973, p. B-7.

FILIATRAULT (Elphège).– Notre drapeau national. In : *La Patrie*, 14 avril 1904, p. 10.

« Le Fleurdelisé évoque nos luttes glorieuses ». In : *La Presse*, 29 janv. 1948, p. 23.

Le Fleurdelisé rallie tous les suffrages. In : *La Patrie*, 23 janv. 1948, p. 3, 23.

Le Fleurdelisé symbolise ce qui distingue Québec. In : *L'Action Catholique*, 20 janv. 1948, p. 3.

GAGNON (Lysiane).– Le Fleurdelisé; le drapeau du Québec est une variante de ceux qu'ont arborés les rois de France et la marine française d'avant la révolution. In : *Perspectives de « La Presse »*, 19 juin 1965, pp. 14-17.

GARNEAU (Némèse).– Autour du drapeau. In : *Le Soleil*, 9 mai 1903, p. 12.

HEROUX (Omer).– Le Canada français. Les deux drapeaux. In : *Le Devoir*, 30 janv. 1948, p. 1.

_____ Le Drapeau et la presse anglaise. In : *Le Devoir*, 26 janv. 1948, p. 1.

_____ La Nouvelle question du drapeau : le débat de Québec, observation d'ordre général. In : *Le Devoir*, 24 mars 1947, p. 1.

Les Jeunes-Québec et le drapeau provincial. In : *Le Devoir*, 31 janv. 1948, p. 2.

LAMARRE (Charles).– Pour rabattre René Chaloult, Duplessis fait hisser sur la tour du Parlement le fleurdelisé. In : *Le Nouveau Journal*, 12 sept. 1961, p. 2.

LANOS (J.M.).– Le Drapeau des Canadiens français. In : *La Presse*, 1er oct. 1910, p. 34.

_____ Le Drapeau tricolore. In : *La Presse*, 12 oct. 1910, p. 3.

LAPORTE (Pierre).– Le Drapeau du Québec flotte sur Paris. In : *Le Devoir*, 6 oct. 1961, p. 1.

_____ Le Drapeau fleurdelisé est un signe du ralliement dit M. Beaulieu. In : *Le Devoir*, 23 janv. 1948, p. 2.

LAURENDEAU (André).– Le Drapeau. In : *Le Devoir*, 26 janv. 1948, p. 1.

_____ Une petite histoire du fleurdelisé. In : *Le Devoir*, 23 oct. 1962, p. 4.

LAVIGUEUR (C.) – Le Drapeau blanc. In : *L'Opinion Publique*, 21 juin 1877, p. 291.

LETELLIER DE SAINT-JUST (E.)–Le Drapeau du Québec. In : *La Patrie*, 22 janv. 1948, p. 3.

L'HEUREUX (Eugène). – Nous avons un drapeau provincial. In : *Le Soleil*, 27 janv. 1948, p. 4.

LIGUE D'ACTION NATIONALE – Lettre de la Ligue d'action nationale à l'hon. Duplessis. In : *L'Action Catholique*, 20 janv. 1948, p. 16.

Le « lilium candidum » est adopté. In : *Le Devoir*, 24 janv. 1963, p. 1.

LISETTE. – Le Drapeau. In : *La Patrie*, 20 juin 1903, p. 27.

M. Elysée Thériault et notre drapeau. In : *Le Devoir*, 29 janv. 1948, p. 1.

MARQUIS (G.E.). – Notre drapeau fleurdelisé. In : *La Patrie*, 16 déc. 1951, pp. 36-37.

Me René Chaloult au Club Richelieu. In : *Le Soleil*, 29 janv. 1948, p. 9.

M.E. Thériault dit qu'on a procédé trop vite dans le choix du drapeau. In : *Le Soleil*, 29 janv. 1948, p. 28.

Nos écoliers ont fêté hier l'adoption du fleurdelisé. In : *Le Nouvelliste*, 23 janv. 1948, p. 4.

Nos fleurs de lis. In : *Le Canada*, 23 janv. 1948, p. 4.

Notre drapeau. In : *Les Cloches de Saint-Boniface*, 9 juin 1903, pp. 297-305.

L'Oeuvre de propagande du drapeau national. In : *La Vérité*, 24 janv. 1903, p. 7.

_____. 7 fév. 1903, p. 6.

L'Opinion d'un expert sur le drapeau du Québec. In : *Le Nouvelliste*, 22 janv. 1948, p. 17.

Origines françaises du nouveau drapeau. In : *Le Canada*, 23 janv. 1948, p. 3.

Ottawa authority on heraldry says design is quite in order. In : *The Gazette*, 22 janv. 1948, p. 1.

OUELLET (Gérard). – Après l'apothéose du 21 janvier. In : *L'Action Catholique*, 31 janv. 1948, p. 4.

PAYER (André). – L'Opinion du lecteur : la fleur de lis. In : *Le Devoir*, 9 fév. 1963, p. 4.

PELLETIER (C.-L.). – Québec possède son drapeau. In : *L'Action Catholique*, 22 janv. 1948, p. 1.

« La plus solennelle affirmation du fait français au Canada » (chanoine Groulx). In : *Le Devoir*, 23 janv. 1948, p. 3.

Pour le drapeau national. In : *La Vérité*, 10 janv. 1903, pp. 4-5.

Pourquoi le drapeau tricolore. In : *La Presse*, 1er oct. 1910, p. 20.

Première célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Québec. In : *Le Canadien*, 4 juil. 1842, p. 1.

La Présence du fleurdelisé : Diefenbaker s'en dit chagriné. In : *Le Devoir*, 15 mars 1973, p. 9.

Présentation du drapeau à l'Ecole Supérieure Immaculée-Conception. In : *Le Nouvelliste*, 24 janv. 1948, p. 4.

La Province de Québec a adopté, hier, le drapeau fleurdelisé; il flotte déjà sur les édifices du Parlement. In : *Le Nouvelliste*, 22 janv. 1948, p. 3.

La Province de Québec a son propre drapeau : le fleurdelisé. In : *Le Nouvelliste*, 22 janv. 1948, p. 2.

Québec a oublié de proclamer la journée du fleurdelisé. In : *Le Devoir*, 29 juin 1973, p. 3.

Québec a son drapeau. In : *La Presse*, 22 janv. 1948, p. 6.

Québec a son drapeau, le fleurdelisé. In : *La Patrie*, 22 janv. 1948, p. 4.

Le Québec a un drapeau. In : *L'Événement*, 22 janv. 1948, p. 1,12.

Quebec downs Union Jack for province flag. In : *The Montreal Daily Star*, 22 janv. 1948, p. 21.

Quebec's new flag. In : *The Gazette*, 23 janv. 1948, p. 3.

La Question des drapeaux. In : *Le Devoir*, 23 sept. 1910, p. 2.

La Question du drapeau national. In : *L'Union des Cantons de l'Est*, 22 janv. 1904, p. 1.

ROY (Louis-Philippe) – Salut ! O drapeau. In : *L'Action Catholique*, 22 janv. 1948, p. 1.

SAURIOL (Paul) – L'Emblème floral du Québec. In : *Le Devoir*, 22 janv. 1963, p. 4.

_____. La Guerre des lys. In : *Le Devoir*, 24 janv. 1963, p. 4.

Souveraineté du peuple de la province. In : *Le Nouvelliste*, 24 janv. 1948, p. 9.

Symbolizing Quebec's tradition. In : *The Gazette*, 24 janv. 1948, p. 4.

TARDIVEL (Jules-Paul) – Le Dernier mot de M. l'abbé Huard. In : *La Vérité*, 13 déc. 1902, pp. 2-3.

_____. « Le Nationaliste » et le drapeau national. In : *La Vérité*, 15 mai 1904, p. 4.

_____. Notre drapeau en France. In : *La Vérité*, janv. 1904, p. 7.

_____. La Question du drapeau. In : *La Vérité*, 8 nov. 1902, p. 2.

_____. 8 déc. 1902, p. 4.

_____. 20 déc. 1902, p. 3.

_____. 21 fév. 1903, pp. 2-3.

TARDIVEL (Jules-Paul). – La Question du drapeau national. In : *La Vérité*, 14 mars 1903, pp. 2-3.

_____. nov. 1903, pp. 2-3.

_____. Réponse à la « Semaine religieuse ». In : *La Vérité*, 22 nov. 1902, pp. 6-7.

_____. Un nouveau livre « Le drapeau national des Canadiens français ». In : *La Vérité*, 1er mai 1904, pp. 4-5.

TRUDEL (Clément) – Il y a 25 ans, le fleurdelysé. In : *Le Devoir*, 20 janv. 1973, p. 1.

TRUDEL (François-Xavier A.).—Drapeaux, emblèmes et bannières. In : *L'Etendard*, 24 juin 1884, p. 2.

Un accueil favorable au drapeau québécois. In : *La Presse*, 22 janv. 1948, p. 7.

Un drapeau provincial. In : *Le Nouvelliste*, 22 janv. 1948, p. 11.

« Un événement de la plus haute importance s'est déroulé dans notre histoire il y a quelques jours ». (L'hon. Edouard Asselin). In : *La Patrie*, 29 janv. 1948, p. 7.

VILLENEUVE (Rodrigue I.M.).—A propos du drapeau des Canadiens français. In : *L'Action Catholique*, 23 juin 1937, p. 4.

VINEBERG (Abe').—Premier announces Quebec flag : fleur de lys approved as emblem. In : *The Gazette*, 22 janv. 1948, p. 1.

Revues

BEAUDOIN (Paul-Emile).—Nos drapeaux. In : *Relations*, vol. 9, no 97, janv. 1949, p. 13.

BRODEUR (Maurice).—Le Drapeau Jacques-Cartier. In : *La Revue populaire*, 27e année, juil. 1934, pp. 10, 52-53.

BROSSARD (Marcelle).—Compagnies franches de la marine, les premières milices permanentes canadiennes. In : *Québec-Histoire*, vol. 1, no 1, fév.-mars 1971, pp. 36-39.

BRUNEAU (Roger).—L'Histoire du fleurdelisé. In : *Le Digeste québécois*, vol. 8, no 8, fév.-mars 1971, p. 28.

Le Carillon Sacré-Cœur. In : *Le Messager canadien du Cœur de Jésus*, vol. XIII, août 1904, pp. 352-357.

CHALOULT (René).—Un drapeau provincial. In : *L'Action nationale*, vol. 31, no 1, janv. 1948, pp. 5-9.

CHARLEBOIS (Roland-Hérard).—Le Drapeau du Québec est parfait. In : *L'Oeil* (Montréal), vol. 8, no 12, juil. 1948, pp. 6-8, 50.

CHOSSEGROS (S.J.).—Au drapeau. In : *Le Messager canadien du Cœur de Jésus*, vol. XII, juin 1903, pp. 151-152.

« Description d'un navire royal ». In : *Québec-Histoire*, vol. 1, no 5-6, mai-juin-juil. 1972, p. 25.

DOUGHTY (Arthur O.).—Les Drapeaux de la Nouvelle-France. In : *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, 1926, troisième série, vol. XX, section I, pp. 43-47.

Le Drapeau canadien-français. In : *Le Messager canadien du Cœur de Jésus*, vol. 46, no 6, juin 1937, p. 313.

Le Drapeau fleurdelisé. In : *La Revue dominicaine*, vol. 54, t. 1, mars 1948, pp. 177-178.

DRAPEAU (Jean).—Québec a son drapeau. In : *L'Action nationale, vol. 31, no 1, fév. 1948, pp. 150-152.*

FRECHETTE (Louis).—Notre drapeau national. In : *L'Album universel*, vol. 20, no 61, 24 juin 1903, p. 179.

GAGNON (Ernest).—Le Drapeau de Carillon. In : *Revue canadienne*, nouvelle série, t. II, mars 1882, pp. 129-139.

_____ voir aussi SAILLY (Pierre de)

GODIN (Paul).—Notre drapeau. In : *L'Oeil* (Montréal), vol. 8, no 11, 15 juin 1948, p. 7.

HEON (Gilles).—Sauvage histoire aux archives. In : *Culture vivante*, no 28, juin 1973, pp. 41-42.

I.G. voir Nos couleurs nationales.

LAMARCHE (Gustave).—Pour un drapeau encore plus simple. In : *Carnets viatoriens*, vol. 13, no 2, avril 1948, pp. 157-160.

LARUE (Hubert).—Chansons historiques. In : *Foyer canadien; recueil littéraire et historique*, vol. III, 1865, pp. 14-16.

MAGNAN (Hormidas).—Le Drapeau de Carillon. In : *Annales de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec*, vol. 4, 1903, pp. 558-565.

_____ Les Drapeaux arborés dans la province de Québec. In : *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXV, no 5, mai 1919, pp. 129-150.

MASSICOTTE (Edouard-Zotique).—La Drapeaumanie au Canada. In : *Revue populaire*, vol. 4, no 1, janv. 1911, pp. 6-12.

MORIN (Jacques-Yvan).—Symbole de notre allégeance québécoise. In : *Digeste québécois*, vol. 1, no 8, fév.-mars 1973, p. 29.

MORIN (Victor).—Pour un drapeau. In : *Les Cahiers des Dix*, vol. 4, 1939, pp. 37-58.

Nos couleurs nationales [par] I.G. In : *Le Messager canadien du Cœur de Jésus*, vol. XII, juin 1903, pp. 256-263.

Notre drapeau. In : *Vie française*, vol. 2, no. 7, mars 1948, pp. 381-382.

Pourquoi Carillon ? In: *Le Messager canadien du Cœur de Jésus*, vol. XII, juin 1903, pp. 275-276.

PROVOST (Honorius).—Les Sceaux et armes de la France en Nouvelle-France. In : *Québec-Histoire*, vol. 1, no 1, fév.-mars 1971, pp. 32-35.

Le Québec a son drapeau. In : *Relations*, vol. 8, no 86, fév. 1948, p. 33.

ROQUEBRUNE (Robert de).—Uniformes et drapeaux des régiments au Canada sous Louis XIV et Louis XV. In : *Revue de l'Université* d'Ottawa, vol. 20, no. 3, juil.-sept. 1950, pp. 327-342.

ROUSSEAU (Jacques).—La Fleur-de-lis et l'emblème floral du Québec. In : *Les Cahiers des Dix*, vol. 31, 1966, pp. 27-78.

ROY (Régis).—Le Drapeau français au Canada. In : *Bulletin des recherches historiques*, vol. XLVII, no 11, nov. 1941, pp. 330-350.

Le Sacré-Cœur et le drapeau national. In : *Le Messager canadien du Cœur de Jésus*, vol. XII, mai 1903, pp. 227-231.

SAILLY (Pierre de), Pseud. [Gagnon (Ernest)].—Le Prétendu drapeau de Carillon. In : *Revue canadienne*, nouvelle série, vol. XVI, oct. 1915, pp. 304-309.

SCOTT (F.R.).—One more flag. In : *Canadian Forum*, vol. XXVII, no 326, mars 1948, pp. 270-271.

SMITH (Whitney).—Canadian flag miscellany. In : *The Flag Bulletin*, vol. IV, no 3, Spring 1965, pp. 50-51.

_____ Canadian provincial flags. In : *The Flag Bulletin*, vol. IV, no 3, Spring 1965, pp. 39-47.

_____ Political and military flags in Canada. In : *The Flag Bulletin*, vol. IV, no 3, Spring 1965, pp. 52-55.

_____ The History of Canadian flags. In : *The Flag Bulletin*, vol. IV, no 3, Spring 1965, pp. 38, 56-59.

TRUDEL (Marcel).—Enfin les fleurs de lys. In : *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XV, no 4, mars 1962, pp. 477-508.

Un drapeau national. In : *Le Messager canadien du Cœur de Jésus*, vol. XII, fév. 1903, pp. 82-83.

VANIER (A.).—La Fleur de lis. In : *L'Action nationale*, vol. 31, no 4, avril 1948, p. 283.

VERREAU (H.-A.).—Le Castor, symbole canadien. In : *Bulletin des recherches historiques*, vol. 4, no 5, mai 1898, pp. 153-154.

VIVIERS (Pierre).—Québec a son drapeau. In : *L'Oeil* (Montréal), vol. 8, no 7, fév. 1948, p. 5.

WIRION (Louis).—Drapeau de la province de Québec. In : *Archives héraldiques suisses*, vol. LXVI, no 2, 1952, p. 76.

Publications gouvernementales

« Adoption de la motion de René Chaloult sur la question du drapeau, le 21 janvier 1948 ». In : *Journaux de l'Assemblée législative*, vol. 83, 1948, p. 44.

Arrêté en conseil concernant le drapeau de la province de Québec, (1948) 80 *Gazette officielle de Québec*, 303 (no 4, 24-1-1948).

Arrêté en conseil concernant le drapeau du Québec, (1967) 99 *Gazette officielle de Québec*, 4131 (no 27, 8-7-1967).

Arrêté en conseil concernant le drapeau officiel de la province de Québec, (1969) 101 *Gazette officielle du Québec*, 4637 (no 35, 30-8-1969).

Arrêté en conseil concernant le drapeau officiel de la province sur les écoles, (1969) 101 *Gazette officielle du Québec*, 3866 (no 28, 12-7-1969).

CANADA. Ministère du secrétariat d'Etat.—Les Armoiries, drapeaux et emblèmes floraux du Canada.—Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967, pp. 40-41.

Loi concernant le drapeau officiel de la province, (1950) 82 *Gazette officielle de Québec*, 1-2 (no 15A Supplément, 21-4-1950).

_____S.Q. 1950, c. 3.

Loi de l'emblème floral de la province, S.R.Q. 1964, c. 2.

Loi du drapeau officiel de la province, S.R.Q. 1964, c. 2.

Loi relative à la fusion de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec, S.Q. 1926, c. 106, art. 2.

Notices under section 9 of the Trade Marks Act. Avis sous l'article 9 de la Loi sur les marques de commerce. In : *Trade Marks Journal. Journal des marques de commerce*, vol. 82, no 581, 10 nov. 1965, p. 972.

« Motion de René Chaloult sur la question du drapeau ». In : *Journaux de l'Assemblé législative*, vol. 82, 1947, pp. 199, 204-205.

Bibliographie sommaire numérotée

1 BEAUCHÊNE (chevalier de).—Aventures du chevalier de Beauchêne, tome I, d'après l'édition de 1732, rédigée par Alain René Lesage.—Paris, Librairie Commerciale et Artistique, 1969.—250p., ill.

2 BROSSARD (Marcelle).—Compagnies franches de la marine, les premières milices permanentes canadiennes. In : *Québec-Histoire*, vol. 1, no 1, février-mars 1971, pp. 36-39.

3 *Bulletin des recherches historiques*.—Vol. XXV, no 5, mai 1919, pp. 130-145.

4 Bureau de normalisation du Québec.—*Drapeau du Québec*.—Norme BNQ 7192-160, juillet 1973.—16p.

5 CASGRAIN (abbé H.-R.).—Montcalm et Lévis.—Tours, Alfred Mame et Fils, éditeurs, 1898.—392p., ill.

6 CHAMPAGNE (Antoine).—Nouvelles études sur les La Vérendrye et le poste de l'Ouest.—Québec, Presse de l'université Laval, 1971.—260p., ill.

7 CHAMPLAIN.—Oeuvres.—Québec, 2e édition, abbé Laverdière, 1870, tome III.—XV-327p., ill.

8 DESJARDINS (Gustave).—Recherches sur les drapeaux français.—Paris, Vve A. Morel et Cie, Editeurs, 1874.—167p., [XLII] pl.

9 DUFRESNE (Jean V.).—A vendre : petits morceaux d'histoire. In : *Le Devoir, 23 mai 1974, p. 4, ill.*

10 Dictionnaire des dictionnaires, dirigé par Paul Guérin.—Paris, Librairies-Imprimeries réunies, 1895.—Tome III, p. 802.

11 Dictionnaire encyclopédique Quillet.—Paris, Librairie Aristide Quillet, 1962.—Tome IV, p. 212.

12 GAGNON (Ernest).—Feuilles volantes et pages d'histoire.—Québec, Typ. Laflamme & Proulx, 1910, pp. 39-42, ill.

13 Grand Larousse encyclopédique.—Paris, Librairie Larousse, 1968.—Tome quatrième, pp. 222-224, ill.

14 JOUBERT (Pierre).—Les lys et les lions, Initiation à l'art du blason.—Paris, Presses-d'Île-de-France, 1947.—35p., ill.

15 LABARRE (Jean-Guy).—Non au drapeau canadien.—Montréal, Editions Actualité, 1962.—144p.

16 LECLERC (Charles-Edouard).—Fleur de lys, fleur énigmatique.—Québec, Presses universitaires Laval, 1954.—25p.

17 ——— Règles d'étiquette au sujet du drapeau.—Québec, Action sociale, 1953.—17p., ill.

18 *Le Terroir*.—Août 1925, p. 84.

19 MAGNAN (Hormidas).—Cinquantenaire de notre hymne national.—Québec, 1929.—71p.

20 MAYNARD de (Paul).—D'où vient la fleur de lys ? In : *Miroir de l'histoire*, mai 1961, p. 560.

21 MORIN (Victor).—La Science du blason, ses principes, ses règles et leur application.—Montréal, Les Editions des dix, 1958.—42p., ill.

22 MOUILLARD (Lucien).—Les Régiments sous Louis XV.—Paris, Librairie militaire de J. Dumaine, libraire-éditeur, L. Baudoin et Cie, successeurs.—120p., ill.

23 POULIOT (J. Camille).—Québec et l'île d'Orléans.—Québec, 1927, pp. 48-50, ill.

24 PROVOST (Honorius).—Les Sceaux et armes de la France en Nouvelle-France. In : *Québec-Histoire*, Vol. 1, no 1, février-mars 1971, pp. 32-35, ill.

25 ROY (Raoul).—Pour un drapeau indépendantiste.—Montréal, Les Editions du Franc-Canada, 1965.—X-216p.

26 Supplément Fleur de lys, Journal de Québec.—20 janvier 1973.—16p., ill.

Supplément à la bibliographie numérotée

27 BRUNET (Michel), Guy Frégault, Marcel Trudel.—Histoire du Canada par les textes.—Montréal-Paris, Fides, 1952.—292p., ill.

28 DUHAMEL (Roger).—Montréal, ville américaine pendant sept mois et sept jours il y a près de deux siècles. In : *Montréal*, décembre 67, p. 31, ill.

29 ENCYCLOPEDIA AMERICANA (International Edition).—The United States Flag.—New York, Americana Corporation, 1966, Vol. 27, 954p., ill.

30 GRAY (Clayton).—Franklin slept here! (Le drapeau américain flotta sept mois sur Montréal). In : *Montréal*, août 65, p. 29, ill.

31 KERVIN (Roy).—A newspaper « to make Canada part of the U.S. » (Benjamin Franklin, responsable de la naissance du plus vieux quotidien montréalais). In : *Montréal*, octobre 66, pp. 28-29, ill.

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement VII

Notions d'héraldique VIII

Glossaire X

Historique 1
- La fleur de lis 2
- Les couleurs de France 3
- Les étendards arborés en Nouvelle-France 4
- Les étendards au Canada après 1760 10
- Le Carillon-Sacré-Cœur 18
- Naissance du fleurdelisé 22

Protocole 25
- 1. Déploiement 26
- 2. Pliage 33
- 3. Réglementation 44
- 4. Salut au drapeau 44
- 5. Normes de fabrication 45

Appendices 55

Appendice I : Les emblèmes
- Les armoiries 56
- L'emblème floral 59

Appendice II :
- Identification par la fleur de lis 60

Appendice III :
- Bibliographie relative au drapeau québécois 62

Bibliographie sommaire numérotée 74

Table des matières 77

Composition: East Typesetters of Canada Ltd.
Lithographie: Gascon offset Plates inc.

Achevé d'imprimer sur les presses de Photo Lithographie Inc.
à Québec le 21 mai 1974

Imprimé au Canada

L'opinion d'un spécialiste : «Il me semble que c'est un ouvrage bien supérieur à tout ce qui a été fait sur le sujet au Québec ou au Canada ...»

René Chartrand, Conservateur militaire,
Service des lieux historiques du Canada

Ce livre est, sauf erreur, le premier qui tente de réunir, dans une étude cohérente et exempte de passion, l'épineuse histoire des drapeaux au Québec. Reflet de la personnalité nationale, le drapeau, ses attributs, sa signification contiennent, par définition, une charge émotive qu'il est difficile de contourner. En rédigeant cette petite histoire, qui est loin d'être exhaustive, les auteurs se sont efforcés de rendre compte de faits précis, à partir d'une documentation sérieuse; ils n'ont rien avancé qu'ils n'aient préalablement vérifié afin d'éliminer au maximum les risques d'hérésies sur le double plan de l'héraldique et de l'histoire.

L'Éditeur officiel du Québec
$3.50
Imprimé au Canada